

Cappelle en Pévèle

Introduction

L'antique "paquis" n'a certes point les panoramas grandioses qui sont ceux de la montagne ou les aspects pittoresques des lacs et des forêts; la nature s'y est moins généreuse ou plus discrète.

Pays de transition a-t-on pu dire à juste raison; on rencontre ses origines dans l'histoire la plus reculée.

Et bien que Cappelle en soi l'un des plus petits villages son nom est connue

Livre de Mr Dupont-Zillay.

Notes de l'abbé Deschildre. Histoire de la guerre de 1914

Cappelle

en

Pévèle

CHAPITRE
I^{er}

Cappelle -

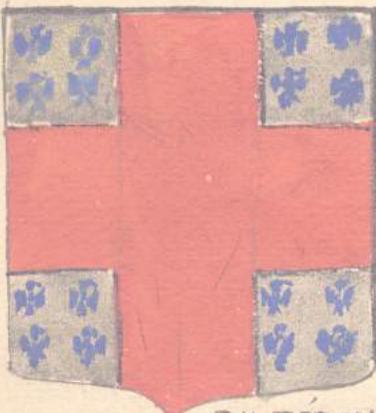
- Son Origine -

Les Seigneurs

De Wastines -

BLASONS

MONTMORENCY 1814



Dieu aide

AU

premier Chrestien

DU BERON 1670



1698 THOUARS



E.B.

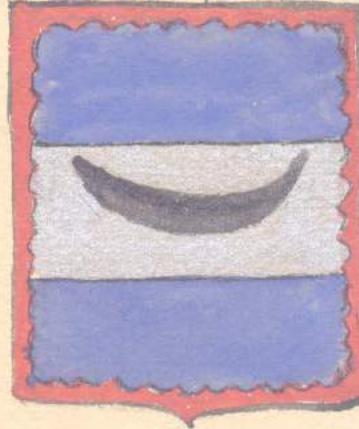
HANSQUART 1699



WASTINES 1700



RT DE CRENY 1748



E.J.

Mentionné pour la 1^{re} fois en 1218 par le Cartularie de l'abbaye de Lyscoing ce territoire autrefois englobé dans celui de Templeuve en fut séparé avec le consentement de l'abbaye d'Flandre par Wautier II de Marois, évêque de Tournai et érigé en paroisse en 1221.

Il doit son nom à une chapelle dédiée à St. Nicolas (Capella Sancti Nicolai) comme l'appelle le Cartularie de l'abbaye de Flines en 1219. On l'appelait précédemment « Capelle à Wattines » parce qu'elle avait été bâtie pour les habitants de cette terre. Dans le titre il est écrit « Capella in Pabula » en raison des gras pâturages qui couvraient alors le pays. C'est du mot « Pabula » que vient le nom « Pivèle » donné à la région comprise entre la Scarpe au Sud, le Cournoisie à l'Est, le Melantois au Nord et la Marquie à l'Ouest. La nouvelle paroisse ne formait donc pas par elle-même une seigneurie, c'était une dépendance du domaine de Templeuve appartenant à l'abbaye d'Flandre à qui, vers 1240 le Comte de Flandre Thomas de Savoie époux de Jeanne de Constantinople accorda pleine et entière juridiction. Au mois de Mars 1251, Arnoul, sieur de Lyscoing, chevalier copropriétaire de Landas reconnaissant avoir vendu à cette abbaye pour 350 livres parisis, tout ce qui il possé-

II

dait dans les paroisses de Templeuve en Picardie et de Saint Nicolas, tenues en alleu de la terre de Landas, excepté les quatre cas de justice souveraine

WATTINES —

Il y avait, s'étendant sur les confins des territoires de Cappelle et de Bersée, la terre de Wattines (mot qui désignait des landes et des maquis incultes) qui donna son nom à une famille illustre par sa renommée et ses richesses. Parmi les membres de cette famille dont l'histoire nous a conservé les noms nous trouvons : Jean de Wattines qui en 1282 fut tué au cours d'une rixe sanglante survenue dans l'enclos de la maison des Templiers de Douai. Les registres de l'Hôtel de ville de Douai rappor tent ce fait de la façon suivante. « L'an 1282, il y eut une bataille dans l'enclos de la maison du Temple entre monsieur Pierre de Douai et Jean de Wattines d'une part et les frères de cette maison de l'autre.

Les chevaliers en informèrent à Douai et à Paris, savoir : comte de France, Richard du Marquet et Jean Pain moillé qui ouirent les témoins dans la maison du Temple à Paris à la demande du Comte de Hainaut et de frère Jean, maître de la maison

III 3.

du Temple d'Oras, les échevins de Douai rassemblés rendirent un jugement le samedi après l'Eustachie de la même année par lequel frère Raoul, maître de la maison du Temple de Douai fut déclaré de la mort dudit Jean de l'attentat qu'il avait tiré à son corps défendant, dans l'enclos de sa maison, et l'essore Pierre de Douai, chevalier condamné à 10 livres d'amende pour avoir tiré son épée et poursuivi une des fées.

Jehan, Seigneur des Hastinges, Estrees etc qui en 1342 épousa Jeanne Dou Castel dont il eut plusieurs enfants notamment Floris, Seigneur de Hastinges, chevalier, mort en 1404, épouse de Florence d'Esquing décedée l'an 1424, et inhumés tous deux dans l'église de Cappelle. De ce mariage est issu Jean, dit Poys, seigneur des Hastinges, Normain, Personne-en-Melantois, gentilhomme du roi de France Charles VI, qui épousa Marguerite de Joigny dite de Blondel. Poys, qui vivait sans souci du lendemain et se livrait à des dépenses désordonnées, se ruina et dut vendre ses terres de Hastinges et Personne-en-Melantois à Antoine d'Oignies, chevalier, seigneur de Bruay et de Ligny. Après la mort de Poys de Hastinges et de sa femme, leur fille et unique héritière M. Marguerite fut accueillie à Lille par sa parente Mme Blondel de Joigny

C'est chez cette dame qu'elle eut la chance de plaire à Louis de Montmorency, chevalier, Baron de Lassus, fils de Jean, sire de Montmorency et de Jeanne de Lassus. En 1460, Louis de Montmorency épousa Marguerite de Wastines et en 1468 racheta à Antoine d'Uignies les seigneuries qui lui avaient été vendues par Porus. Deux actes constatant ce rachat furent passés le 28 Mai 1468 l'un sous le sceau de la prévôté de Beauchamps, l'autre sous celui du baillage de Douai devant plusieurs seigneurs hommes de fief du château de Douai d'ou l'on devait les terres et seigneuries de Wastines. Ce même Louis de Montmorency acquit vers la même époque les fiefs, terres et seigneurie de Roucy situés à Nomain.

Les MONTMORENCY

Cette union de l'unique héritière des barons de Wastines avec Louis de Montmorency réunit dans les mêmes mains les biens considérables possédés dans le Duché de Bourgogne par la famille de Wastines et par les Barons de Lassus, et confirma Louis de Montmorency dans sa décision d'abandonner le favori des Rois de France pour suivre celui des Ducs de Bourgogne, souverains du pays. Il ne faisait en cela que suivre l'exemple de son aîné : Jean, Seigneur de Nivelle par héritage de sa mère Jeanne de Lassus Dame de Nivelle

Leur père Jean II de montmorency qui demeura au contraire toujours fidèle aux rois de France, en éprouva un tel ressentiment qui il priva par testament ses deux fils ainés de la puissante Baronniesie Chrétienne de France pour en faire don à Guillaume de Montmorency son fils d'un second mariage. C'est probablement de ce Jean de Nivelle dont son père disait, en faisant allusion à son refus de servir au service de France : « Ce chien de Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle : » A la mort de son père, survenue en 1472, que suivit de près celle de son frère Jean de Nivelle, Louis de Montmorency-Wastines Baron de Posseux revendiqua à titre d'aîné la Baronnie de Montmorency à l'encontre de son demi-frère Guillaume. Ce différend fut traité devant le Parlement de Paris un long et célèbre procès qui se termina à l'avantage de Guillaume. Les deux demi-frères finirent néanmoins par se réconcilier après une transaction intervenue en 1483 sur les bases suivantes : Louis de Montmorency-Wastines se désista de ses prétentions à la baronnie de Montmorency à condition que Guillaume lui céderait la terre de la tour-en-Béquie et lui ferait d'autres avantages considérables. Louis de Montmorency-Wastines après s'être distingué dans toutes les guerres de son temps au service des Ducs de Bourgogne qui le nommerent leur Chambellan, mourut en 1490 au cours d'un pèlerinage à St-Jacques de Compostelle.

telle. Sa femme, Marguerite de Wastines dernière du nom, mourut la même année, 28 Septembre 1490 et fut enterrée à l'église de Fosseux-en-Poitou, où l'on voyait réunies sur sa tombe les armes des Montmorency et des Wastines. De son mariage avec Marguerite de Wastines Louis de Montmorency eut quatre enfants nés lesquels le second Oger, seigneur de Wastines fut la souche de la branche des Montmorency Wastines, Prince de Robecq, Marquis de Morbecque, Comte d'Estavies etc. qui n'eût rien à envier au point de vue honneurs et richesses aux autres branches de cette illustre maison. Oger, de Montmorency, comme son père s'établit dans les Pays-Bas où le 6 juillet 1486, il s'unit à Jeanne de Vendegies, dite de Pussen, qui lui apporta les terres et Seigneuries de Vendegies Saultain et Bersée. C'est donc en 1486 que les seigneuries de Wastines et de Bersée furent réunies sous le sceptre des Montmorency, qui les conservèrent toutes deux jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Oger eut six enfants légitimes, dont 4 sont nés au Château que les Montmorency possédaient à Bersée et qui est actuellement la propriété des Le Vaillant de Tollain. Au dessus du portail datant de 1540, de l'importante tour de l'église de Bersée se voient encore les armes des Montmorency : « D'or à la croix de gueule cantonnée de 16 alérions d'azur, quatre dans chaque canton, avec cette légende : « Dieu aide au premier Christian ».

Jusqu'en 1814 ces armes ne portaient que

quatre aleuions; c'est le soir de la bataille de Bouvines que Philippe fréquente accorda à Mathieu de Montmorency le droit d'en ajouter 13 en souvenir des 12 dracheaux pris à l'ennemi dans cette meurtrière journée.

Oger eut deux enfants naturels dont l'un Jean, Seigneur du Chastelet, épousa en 1538 Marguerite de Wassenaere. On voit au Musée des Beaux-Arts de Lille, dans la salle du Musée d'Archéologie, un linteau (trouvé en 1907 à Cappelle par Mr Pennecqin, architecte, dans une ville massive près de l'église) provenant probablement de l'ancien château, orné de deux écus armoriés encadrant une croix. Sur lequel on peut lire les initiales I.M. L'un de ces écus, en forme de targe, reproduit les armoiries des Montmorency, l'autre en forme de losange offre : parti de Montmorency et Wassenaere (de sable à trois épées d'argent à la pointe en bas).

Les Montmorency obtinrent le château possédèrent à Pécicq la terre d'Argerie où Jean de Montmorency fit commencer en 1617 un château avec tours, pigeonniers, poche et larges fossés resté malheureusement inachevé mais qui n'en constitue pas moins un des plus curieux vestiges du passé dans le pays de Pécicq. Oger de Montmorency mourut le 14 Décembre 1523 et fut enterré dans l'église de Cappelle, sous une grande pierre bleue ciselée en relief que l'on voyait contre la mausoleum du côté de l'évangile. lors de la destruction en 1880 de l'ancienne église cette pierre tombale, dont les anciens

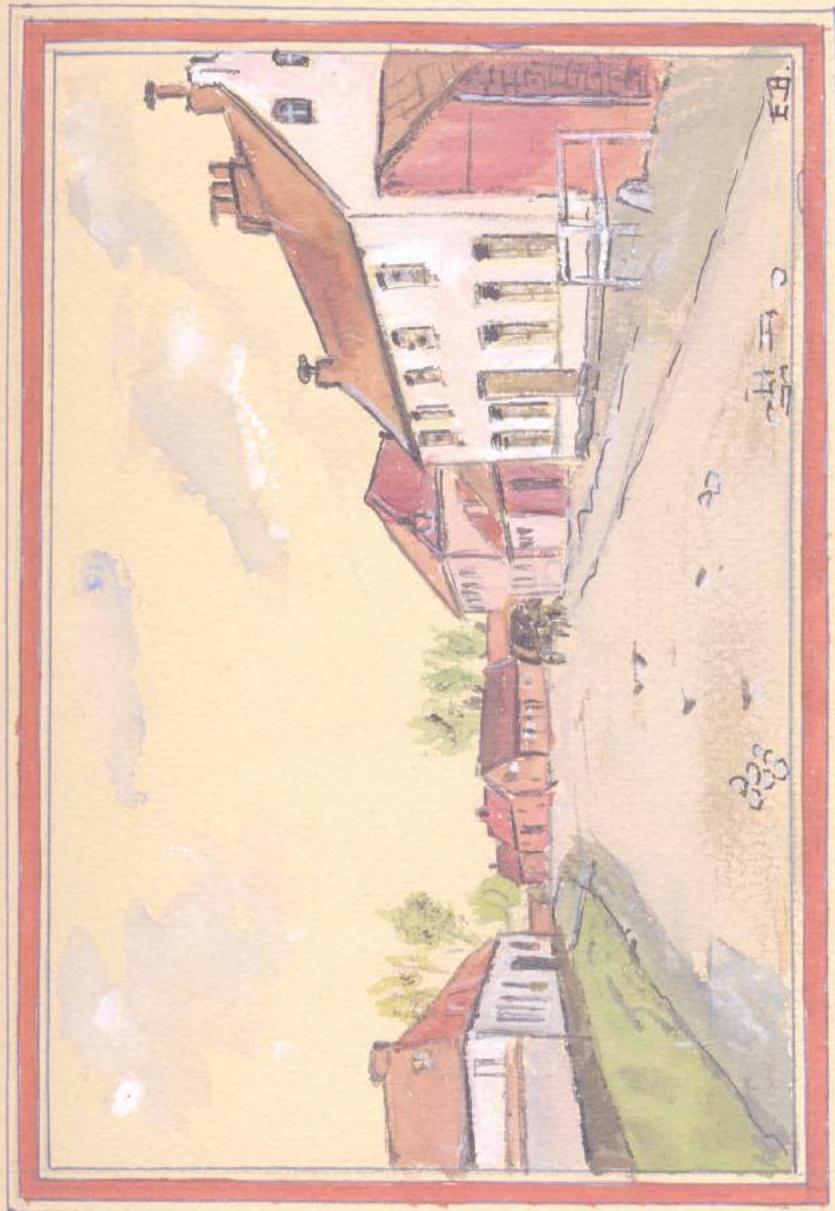
14

du village se rappellent encore à disparaître et toutes mes recherches pour savoir ce qui elle est devenue sont restées vaines. On ne peut que déplorer la perte de cette dalle funéraire qui présentait un grand intérêt à en juger par sa reproduction dans l'*Histoire générale de la Maison de Montmorency*, publiée en 1624 par Fabre du Chêne. On y lisait : « Cuy gist noble homme Olivier de Montmorency, sei gneur de Wastinque et de Barly qui trépassa le XIII^e jour de Décembre an MDXXIII. Pri Dieu pour son âme » Auc quatre coins étaient les quatre quartiers Montmorency, Château-Villain, Melun, Fosseux. Jean de Montmorency, qui succéda à son père comme seigneur de Wastines, Beuvry et Barly les Fosseux était né à Orchies le 3 Mars 1488 et avait épousé Anne, fille de Louis II de Blois et de Jeanne de Ligne. Ayant avoir été écuyer et Première Chanson du roi d'Castagne, Philippe II il mourut l'an 1538, âgé de 50 ans et fut enterré en l'église de St-Etienne de Beuvry ou Anne de Blois, sa femme eut aussi sa sépulture. Sa devise était : « Trois sommes de Montmorency ; » Il eut un fils et quatre filles dont l'une épousa franois de Montigny.

François de Montmorency seul fils de Jean obtint par testament les castels, fiefs et terres de Wattines et Beuvry, à la charge du douaire de sa mère Anne de Blois usufruitière des dits terres et castels. Il s'unit le 30 Avril 1550 à Hélène Villain de Gaud dame d'honneur de la Reine Marie de Hongrie gouvernante des Pays-Bas fille du Baron de Rassinghius, seigneur

Le Bourg





ÉCOLE DES FILLES.

VII

de Lomme et autres lieux. Devenu veuf, il épousa en secondes noces forcqueline de Recourt dont il n'eut pas d'enfants. L'histoire rapporte que ce Seigneur de Berck fut fort vertueux et soigneux d'élever ses 8 enfants dans la crainte de Dieu ; durant les troubles et guerres civiles qui dévolaient alors les pays. Bas il fut commis plusieurs fois au Gouvernement de Lille, Douai, et Orchies. Il donna une vaste à la Chapelle des Recollets Wallons de Douai.

Il mourut en son castel de Borseé, après son fils ainé l'an 1594 et fut enterré dans l'église paroissiale de cette commune.

Louis de Montmorency, Seigneur de Bouvy son fils ainé, avait épousé Jeanne de St. Omer fille de Jean, sire de Saint-Omer - Norbecque et de Dame de Robecq. Étant Capitaine d'une compagnie d'infanterie il s'achemina à la guerre hennuyenne d'Ostende il combattit si vaillamment qu'il s'empara de la basse ville mais, les siens fûrent de frayer, l'abandonnerent à la mer. Ses ennemis qui le tuèrent le 30 Mars 1585 et jetèrent son corps à la mer. Il n'avait que 31 ans.

En 1594 à la mort de François père du malheureux si prématurément enlevé, les Seigneuries de Berck et de Wastines passèrent à son petit-fils François de Montmorency né en 1578 fils ainé de Louis de Montmorency et de Jeanne de Saint-Omer ce gentilhomme avait embrassé l'état ecclésiastique. D'abord prévôt du chapitre de St. Pierre à Cassel (1605) il se démit de sa charge et fut nommé Doyen du Chapitre de St. Lambert à Liège (1609).

Il n'était pas au bout de ses vicissitudes religieuses jusqu'en Décembre 1618 il entre à la compagnie de Jésus et crée de ses derniers un Séminaire de Jésuites aux pieds de l'Université fondée à Douai par Philippe II quelques années auparavant.

En 1617, la mort sans postérité de son oncle maternel : Robert, dernier sire de St Omer ; le rendit héritier des vastes domaines possédés par ce dernier dans les vallées de la Lys et de l'Aa. Déjà en cette même année il avait hérité d'un autre oncle Nicolas : le comte d'Estaires. C'était donc en même temps qu'un religieux un très puissant et riche seigneur. Le 25 Janvier 1639, il mourrait à Douai après avoir institué son frère aîné : Jean de Montmorency légataire de ses titres seigneuriaux et de ses importantes propriétés. Jean de Montmorency quand cette grosse succession lui échut, avait déjà obtenu en Flandre de grands établissements et occupait déjà un des premiers rangs parmi les grands seigneurs des Pays-Bas. En quelques années son souverain lui conféra titres et dignités le 11 Janvier 1629.

Philippe IV roi d'Espagne lui vend l'engagère, c'est à dire la Haute-Justice la Juridiction Royale et la Seigneurie du village de Capelle le 20 Mars suivant il exige en Margraviat le baillié de Herbecque et enfin, le 31 Juillet 1630, il exige en principauté la terre de Robecq au profit de Jean de Montmorency et de ses descendants.

Ce Jean de Montmorency était également possesseur des terres de Roupy et de No main qui lui revinrent par extinction de la branche des seigneurs de ce nom.

X

19

C'est lui qui fit graver sur le portail du château de Roucy : « Montmorency premier chrétien »; et au-dessus "τίκλανος" mot grec qui signifie : "Sans ever ni vaincu". Plus bas il fit graver en gros caractères cette inscription : "Jean de Montmorency, Seigneur de Robecq et de Nomain fit faire cette forteresse qui fut achevée le 24ème jour de juillet DCXIII". Ce château dont il ne reste aucun vestige était situé à Nomain à l'endroit où est maintenant le hameau du Noufion. Rappelons enfin que cet éminent seigneur grand bâtisseur devant l'Éternel vers 1617 fit commencer à Berzée le château d'Argerie mentionné plus haut. Jean de Montmorency, première prince de Robecq, marquis de Habsayee, comte d'Estaires, vicomte d'Aire, baron d'Haverskerque et de Wastines, seigneur de Caquelle, Berzée, Argerie, Roucy, Nomain et autres lieux. Chevalier de la Toison d'Or, mourut à Madrid en 1640 mais fut enterré aux Pécoldots d'Estaires fondés par lui en 1619. Il laissait quatre enfants de son union avec Dame Madeleine de Lenc, fille de Messire Gilles de Lenc, seigneur des deux Aubigny qui lui apporta de belles seigneuries. Son fils et successeur, Eugène de Montmorency deuxième prince de Robecq épousa Marguerite de Ligne, fille de Philippe de Ligne, prince d'Irenberg et de Claire de Berlaymont. Ce noble seigneur vécut à une époque et dans une région constamment troublées par les guerres entre la France et l'Espagne.

V

fu cours de cette longue lutte, dont la Flamme était l'enjeu, il se distingua au service des monarques Espagnols auxquels dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il resta constamment fidèle. Capitaine en 1637 Membre de l'armée d'un régiment d'infanterie Wallonne (1658) il avait été créé Chevalier de la Toison d'Or le 23 Septembre 1675.

En 1672 ; le roi d'Espagne lui avait versé la haute, moyenne et basse justice de sa ville de Hasselt ; ce qui lui fournit un prétexte pour se soustraire à la jurisdiction de la Gouvernance de Douai, mais plus tard, Louis XIV, par une ordonnance du 21 Février 1696 la soumit de nouveau à ce tribunal.

Charles II, qui avait pleine confiance en lui l'appela en 1675 au Gouvernement de cette région d'Artois qui n'était pas encore tombée au pouvoir de Louis XIV ; il fut également nommé Gouverneur particulier de la Ville de St Omer qu'il défendit avec tant d'habileté et de courage que ce n'est qu'après un siège de sept semaines que le Duc d'Orléans put s'en emparer. Sa vaillante conduite lui valut pour lui et ses troupes les honneurs de la guerre et pour sa femme l'autorisation de se retirer à Bruxelles avec ses enfants ses bagages et le peu d'iens qui lui restait. Pendant près d'un siècle la région où s'étendaient les domaines de la maison de Montmorency- Robecq, avait servi de champ clos aux belligérants et rien ne saurait dépeindre rapporte la chronique du temps, les extrémités auxquelles se trouva réduit le pays de Pévèle à la suite des devastations par les troupes

tantôt espagnoles tantôt françaises. Durant plusieurs années, la misère et le discouragement furent tels que les champs restaient en friche. Dans de telles circonstances, il est facile à comprendre que la source des revenus de la famille de Robecq menaçait d'être tarie. Tous les seigneurs du pays étaient également éprouvés : à Genêche, les troupeaux avaient tellement failli, manquant récoltes bestiaux et meubles, que la Comtesse de Sainte Philégonde, assistant à l'entrée de Louis XIV à Louvain récemment conquise, ne put s'empêcher d'exhaler sa furie, et de lui dire : « Le voilà ce beau bougre qui a fait tant de mal à mes vassaux de Genêche : ».

Le traité de Nimègue, conclu en 1678 et qui donnait presque toute la Flandre à la France, eut pour conséquence de changer la nationalité de la maison de Montmorency-Robecq.

Le prince Eugène sommé par Louis XIV de se présenter devant lui n'obtempéra pas à cet ordre et ses biens furent mis sous séquestre. Il se retira alors à Bruxelles où il mourut fidèle à son roi 1683 fut contraint, son fils Philippe qui avait épousé en 1670 sa cousine Marie, fille de Philippe Emmanuel de Croÿ Comte de Sobe pour rentrer en possession des biens de sa famille sollicita sa grâce du roi de France et passa à son service avec son régiment qui prit le nom de « Robecq ». Son lointain ancêtre, le père de Jean de Nivelle dit en tressail lui de joie dans sa tombe, après avoir obtenu un brevet de Brigadier, il mourut de maladie en Octobre 1691 au siège de Briançon.

Philippe de Montmorency laissait 3 enfants : Jean qui mourut quelque mois après, Charles et Anne-Auguste. Charles, qui à la mort de son père avait pris en mains le commandement du régiment de Robecq, s'allia de longues années après, à Isabelle Alexandrine de Croix, fille d'Emmanuel de Sobre et d'Anne de Bouronville. Il commença pour régler, d'accord avec son frère Anne-Auguste la situation financière qui ne se relevait que très malaisement des dommages causés par les guerres que la France avait continuellement à soutenir. Il détacha du domaine ancestral le vicomté d'Anne, la Seigneurie de Renescure et d'autres qui il octroya en propriété à son cadet Anne-Auguste.

Obligé lui-même de se saigner à blanc pour maintenir son rang, il se trouva dans la nécessité de vendre une partie de ses biens et il semble qu'il ait choisi pour cela toutes les terres qui il possédait dans la Flandre Wallonne pour conserver ses domaines de la Flandre Flamingarde où il avait à Morbecque sa principale résidence. Si l'on consulte aux archives départementales du Nord les dossiers des tabellions des années 1699 et 1700 on est étonné du grand nombre d'actes de vente (tous signés Montmorency-Prince de Robecq) qui ils contiennent concernant des biens situés dans la Châtellerie de Lille et Douai La Baronnies de Wattines, la première terre acquise par les Montmorency dans la région fut vendue par lui en 1699 à Pierre Alard de Lannoy, Escuyer, seigneur de Pretur et à la dame son épouse et le 27 Février 1700

il résigna et transporta au prince d'Enghien les droits de lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux qui sont dus à cause de cette vente.

Le 12 fait par devant Guillaume Desbuis son notaire royal à Lille, sont mises aux enchères par haut et puissant seigneur Charles de Montmorency, Prince de Robecq-Borbecque, Comte d'Estaires, Baron d'Havre-squerque; etc., les 8 seigneuries vicomtées de Couart et des Preaux (dont nous parlerons au chapitre suivant) ainsi que la haute justice de Cappelle et toutes trois d'abord adjudiquées à messire Louis de Lennemond, escuier, seigneur de Serignies mais, sur succession, elles sont définitivement vendues à messire Barthélémy François Langouart (de sable à l'aigle d'argent) Comte d'Avelin Seigneur de Marcy en Pevèle, Lubricelle, la Magdeleine etc. pour 724 florins le 14 Septembre 1699. Sur Cappelle encore, il vend le 13-Septembre 1700 à Nicolas de Burge Conseiller du roi et son procureur à la Gouvernance de Douai et Orchies, le fief Vicomté nommé les Escaries (actuellement Cense de Zécarie) contenant environ 16 bonniers pour 533 florins.

Si nous passons aux villages voisins, nous voyons qui en 1699, il céda la terre de Borbec (en même temps que celle de Wattines) à Pierre Flard de Lannoy, Seigneur de Steen; que le 12 fait 1699 il vend la cente d'Hauteloge, gisant à Bersec non loin de la Maladrerie comprenant environ 18 bonniers à M^e Quintin Delahaye, procureur et notaire, pour 7.300 florins le 12 Septembre 1699 il aliéna la Motte et le moulin de la Lincoingt à Mons-en-Pévèle au profit de Jean-Claude

Guinghién, escuier, seigneur de la Vincourt, demeurant audit lieu le 7 Octobre 1699 lui et son frère : Jeanne, frégate, Comte d'Estaires vendent les fiefs et seigneuries des Bochivets à Herignies pour 4.500 florins à Louis de Beremonde, écuyer, seigneur de Herignies, Enfisi le 29 Octobre 1700 Charles de Montmorency, Prince de Robecq cède au Collège Anglais de Douai la belle cense de la Croix à Coutiches d'une contenance de 30 bousniers.

Ces ventes importantes, réalisées en un laps de temps aussi restreint, avaient singulièrement ébréché la fortune patrimoniale de cette noble maison dans la Châtellerie de Lille aussi Ruyé de Bagnols, Intendant de la Flandre Wallonne, s'il avait eu à déigner en 1701 le mémoire qui il envoya à Louis XIV en 1698 n'aurait-il pas écrit : « La province de Lille est un pays de commerce. finsi il n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas beaucoup de noblesse. Cependant il y a de très bonnes maisons mais en petite quantité, et les terres ouïées en dignités y sont encore plus rares. » De la province de Robecq de la maison de Montmorency y possède les terres et seigneuries de Capelle en Picardie, de Bercée, de Wastines, de Roupy et de Romain. Il y a plusieurs personnes de celles que l'on vient de nommer dont les ancêtres ont eu autrefois beaucoup d'honneur. Mais cela est fort diminué à leur égard et à la réserve des comtes d'Egmont, princes d'Esinoz, comte de Robecq, d'Isenghién et de Boumonville, comte de Hornet et des seigneurs de la plus haute noblesse qui demeurent en Espagne et qui sont maintenus dans le rang qui appartient à leur naissance, il y en a pas qui se soient fourrés à la guerre ou à la cour.

XVI

Voilà comment à l'avoire du XVIII^e siècle quelques années après la conquête par la France de la Flandre Wallonne, l'illustre maison de Montmorency se vit dans la nécessité de quitter le quartier de Pévèle où pendant pres de 3 siècles et demi elle avait occupé au service de Bourgogne et d'Espagne un rang des plus élevés.

Fiefs de Mouvances Diverses sis à Cappelle

Couwart : fief vicomtal du châtelain de Lille à 10 livres de reliefs comprenant en rentes seigneuriales 56 rasières d'avoines 28 poules, 2 chapons et un franc en argent, sur 18 bannières quinze cents et demi et les deux tiers des dîmes reçues sur lesdits bannières

Dans le dénombrement par le châtelain de Lille : Jean de Luxembourg, vers 1357 on lit « Mademoiselle de Mauquas, bons lieux et gît ses fiefs en la paroche de St Lichay en Pévèle au lieu qu'on dit à Colart si contient XIII bannières de tenu environ, que on tient de li à III rasières d'avoine de rente le bannier, 11 poules et 11 deniers de poursuite et les 11 piars de la dîme des terres dessus dictes »;

Ce même Colart ou Nicolas Delhoart, de Choart ou de Couwart, domicilié à Cappelle en Pévèle est encore cité dans le testament de sa bru : Jehenne Le Muguieille, épouse vi pour les maiens et cibevins de Courmai le 16 octobre 1402. Ce Colart de Couwart fut

pere de 6 enfants legitimes qui sont l'origine de toute une famille qui occupa à Tournai et dans le Tournaisis une grande situation Nicolas de Choart ou de Courwart né à Bayuelle en Fievelé, fils ainé du précédent acheta le droit de bourgeoisie à Tournai pour 5 écus d'or le 25 juillet 1405. Il fut échevodeur pour la paroisse de St. Jacques en 1414 et lieutenant du bailli du Tournaisis.

Un autre : Guillaume Pernesté, italien de naissance Bourgeois de Tournai tenait en 1456 « le fief de Courwart en la paroisse de Bayuelle en Fievelé Saint Nicillay à 4 livres de reliefs ». Ce Guillaume de Courwart, le plus célèbre de la famille fut écuyer et manetier à la cour de Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne en 1476. Il passa au service de France après la mort de ce prince et devint l'échanson du roi Louis XI. Il fut l'un des agents les plus actifs de la politique française dans le Tournaisis et le Hainaut ce qui occasionna la confiscation de ses biens situés sur les terres Bourguignonnes. Il fut partie de la troupe que le roi de France fit entrer à Tournai le 23 Mai 1477 ; pour laquelle guider et conduire fut entre autres ordonné Guillaume de Chouars qui savait mieux les chemins que les dits autres parce qu'il avait fréquenté le quartier.

Guillaume fut créé chevalier par Louis XI qui le récompensa en outre d'une façon plus positive en lui donnant en Décembre 1473 par lettres datées de Chouars et signées de sa main, la terre et baronnie de Mortagne sur Escaut. Devenu seigneur de Mortagne Guillaume de Chouars y fit construire en 1498 un hôpital qui subiste encore et porte encore son nom : « Hôpital Chouars ».

Un autre : Pierre de Chouars, sieur et baron de Mortagne, mort le 5 Février 1542

fut enterré en l'église de l'abbaye du Château de Mortagne, mort le 5 février 1548. Les derniers rejetons de cette famille cités par le comte du Chastel de la Howardie - Neuvième dans les Généalogies Courtoisiennes sont Pierre de Chouars, écuyer, bailli de Cavaiges né à Mortagne vers 1583 père de trois enfants légitimes qui suivent

1° - Daniel Remade, religieux à l'abbaye de Saint-Amand-les-Eaux

2° - Isabelle Anne morte avant le 2 Mars 1678 date de l'approbation de son testament par le maire et échevins de Tournai

3° - Jeanne Hégonde, femme de Jacques Bascuau. Le dernier baron de Mortagne, issu des Chouars, fut le comte de Montocessier, et la « Dernière du nom de Mortagne Landas » fut Ernestine Charlotte Josèphe, veuve de Nestor Valérien Baron de Lagrange, décédée à Douai le 14 Novembre 1837 et inhumée à Cobrieux.

On trouve des alliances de cette famille de Chouars avec les Montmorency-Wastines qui devinrent propriétaires de ce fief avec les d'Origines, de Roisin, de Boceus de Marchies, Van de Walle, Van der Cracht, de Ligne etc.... Les armes de Chouars étaient : « De gueules, semé de bâtonnets d'or, au lion rampant donné du même, armé et lampassé d'azur, brochant »

Ces armes se voient encore à l'église de Wanzechain sur la pierre tombale de Catherine Louise de Landas, Dame de Wanzechain et de Philippe Charles Bennetière, seigneur de Croisaumont son mari - L'écu blason de gaudre en partant du haut -

frères les Montmorency, deviennent possesseurs du fief de Chouart : François Hanouart

Comte d'Avrillier par acte de Charles de Montmorency Prince de Robecq, le 14 Septembre 1699; Charles d'Hangouart qui le reçut en dot le 2 Mars 1701 Jean Philippe du Beron par acte de Charles d'Hangouart en 1719; en 1735, Marie-Louise Bonne du Beron, épouse héritière de Jean Philippe et qui épousa le 16 Septembre 1748 Louis Robert de Crémey.

Les Précaux - fief vicomtier tenu de la Salle de Lille à 60 sous le relief, consistant en gros dudit fief en un bonnier quatre cents de terre tenant à la voie qui mène de Cappelle à Wattines et au courant devant la Pusquerie. Jean Cabis fit rapport de ce fief le 7 Mars 1372, Jacquesmes Cabis le 16 Decembre 1388 Olivier Pasquier, fils de Louis, vendit les Précaux au mois de Janvier 1688 à Messire Jean de Montmorency, chevalier, Seigneur d'Estaires. Ce fief fut vendu le 14 Septembre 1699 en même temps et par le même acte que le fief de Couart et la Haute Justice de Cappyelle par Charles de Montmorency Prince de Robecq à Berthélémy Hangouart Comte d'Avrillier. Il date de ce jour le sort du fief des Précaux ou des Précaux restes constamment lié à celui du fief de Chouart et ne cessa d'appartenir, aux mêmes propriétaires; les du Beron puis les Crémey de 1719 à 1811, les enfants Deledicque de 1811 à 1829, Charles Beausseur de 1829 à 1845 et la famille Druon depuis lors.

Les Escaries à Cappelle et Bersée, fief tenu de la Seigneurerie de Launay, comprenant environ 16 bonniers par un lieu-Manoir (l'actuel ferme de Zecary)

29

jardins, pâies, et terres de labour, des rentes sur six bannières et cinq hommages parmi lesquels le fief Pinart. Les Escaries appartenait vers 1595 à Nicolas de Montmorency, chevalier et gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne Philippe II Comte d'Estaires, seigneur de Vendegies, les Escaries !!

En 1617, ce fief qui passa à son neveu François de Montmorency, seigneur des Wastines ecclésiastique, pâies, comme nous l'avons vu plus haut, fut vendue le 13 Fevrier 1700, au moment de la gêne des Montmorency, 5.332 florins par le prince Charles de Robecq à Nicolas de Bruges, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Flandre.

Villers à Cappelle, fief vicomtal tenu de l'abbaye d'Aulne, de ses francs aloués de Tempelube "quel fief gist en rentes de avens de poules et li argent, en tierages en soyestes en pâies, en châtaignes, en ambyes en hostes, en tenans, en justice en seigneurie. Son revenu était de 18 livres par an en 1340. Jean de Villers curé qui le vendit le 4 Fevrier 1340 à 2 religieuses de l'abbaye de Blînes, pour en jouir leur vie durant. aussitôt après le décès de Jacqueline desquenn de Lille le 2 Mars suivant, Étiard vendit le même fief à Jean du Croket pour en jouir après la mort des deux religieuses. Finalement, le 15 juillet 1344, Jean du Croket céda à l'abbaye de Blînes ledit fief qu'il avait acheté pour elles (Hautcaen). Cartulaire de Blînes pages 576-577-589
Engien à Cappelle, fief cité dans le cartulaire de l'abbaye de Blînes par Hautcaen page 484

L'Esquierre à Cappelle en Pevele, fief vicomtier tenu de la salle de Lille au relief d'une paire de blancs iperous, consistant en 30 deniers de rente sur trois banniers tenant au chemin de Mons-en-Pevele et au grand chemin d'Orchies à Lille

Baudart de Baustel en a fait rapport le 6 Mars 1378 un autre Baudart de Baustel le 18 Decembre 1388 . Plus tard à Jacques des Vrelles 1388

Demoiselle Catherine du Verlier, épouse de Hugues des Guernes, procureur postulant au siège de la gouvernance de Lille qui fit rapport du fief de l'Esquierre le 11 Octobre 1488

Le Rosières à Cappelle-en-Pevele, fief vicomtier tenu de la salle de Lille au relief de la chanson d'André le Breneux consistant en 24 rascieres d'avoine et 15 deniers de rente

Pierre du Bosquiel, bourgeois de Lille fit rapport de ce fief le 3 Février 1378 . un autre Pierre du Bosquiel fit le même rapport le 80 Juillet 1389 . Jacques d'Ures 18 Janvier 1456 . Guillaume de le Noë , fils de Jean , le 2 Mai 1497 Catherine de la Noë , femme de Jean au Tatin 1561 . June au Tatin , fille dudit Jean ; épouse de Jacques Deschiers - Jean Descaux fils de Jacques Philippe - Jacques Descaux 1588 . June Descaux sœur et héritière de Philippe et épouse de Michel Le Pijvre qui releva le fief en 1598 - Marie Le Pijvre le releva à son tour au temps de son père en decembre 1603 elle était femme de Jacques Des Piets - June Des Piets leur fille épouse de Pierre Baillelet 1618 . Ceux-ci vendirent le fief à Wallerand du Gardin

le 21 juillet 1624. Jacques du Gardin par le bresas de Wallerand 1644 - Elisabeth du Gardin au décès dudit Jacques 1643 Nicolas Guidin, avocat licencié es-lois sieur de Zeevelberg 1694 - Marie Hache femme Guidin, fille du précédent sieur bresas de son père 1700 ; elle était femme d'Hubert Langlard. Charles Hubert Langlard, au décès de son père 1730 Etivelaine : à Cappelle tenue des religieuse d'Inclin, comprenant 8 bonniers de terre à labour et des rentes seigneuriales en avoine, achetés en 1588 par Noël Bridoul veuve rottilant à Lille Tremicourt à Nastines, paroisse de Cappelle comprenant parmi lieu, manoir, jardins, bois et terres labourables, 16 bonniers et demi d'héritages et 8 à 9 chaumes de rente ; lui mouvant de Nastines à demoiselle Poussel veuve d'Antoine de Fouenel, seigneur de Beauhain au commencement du XVII^e siècle. Vint ensuite Gilles Feuillot, sieur de Tremicourt, époux de Catherine Jacobs. Ces époux portaient : d'or à une face de queueles, chargée de trois lions d'argent et accompagnée en chef de deux grenades de sinople, tiges et feuilles de même et ouvertes de queueles et, en pointe d'un raisin d'azur, tige et feuille aussi de sinople, accolé d'or à un chevron d'azur.)

Gilles Feuillot était probablement frère de Marguerite fleurette Feuillot qui épousa Pierre Clément Hespel, écuyer, seigneur d'Hocron à Sciernes. Pierre François Sciauphe Hespel, écuyer, seigneur de Tremicourt était en 1730

82
32

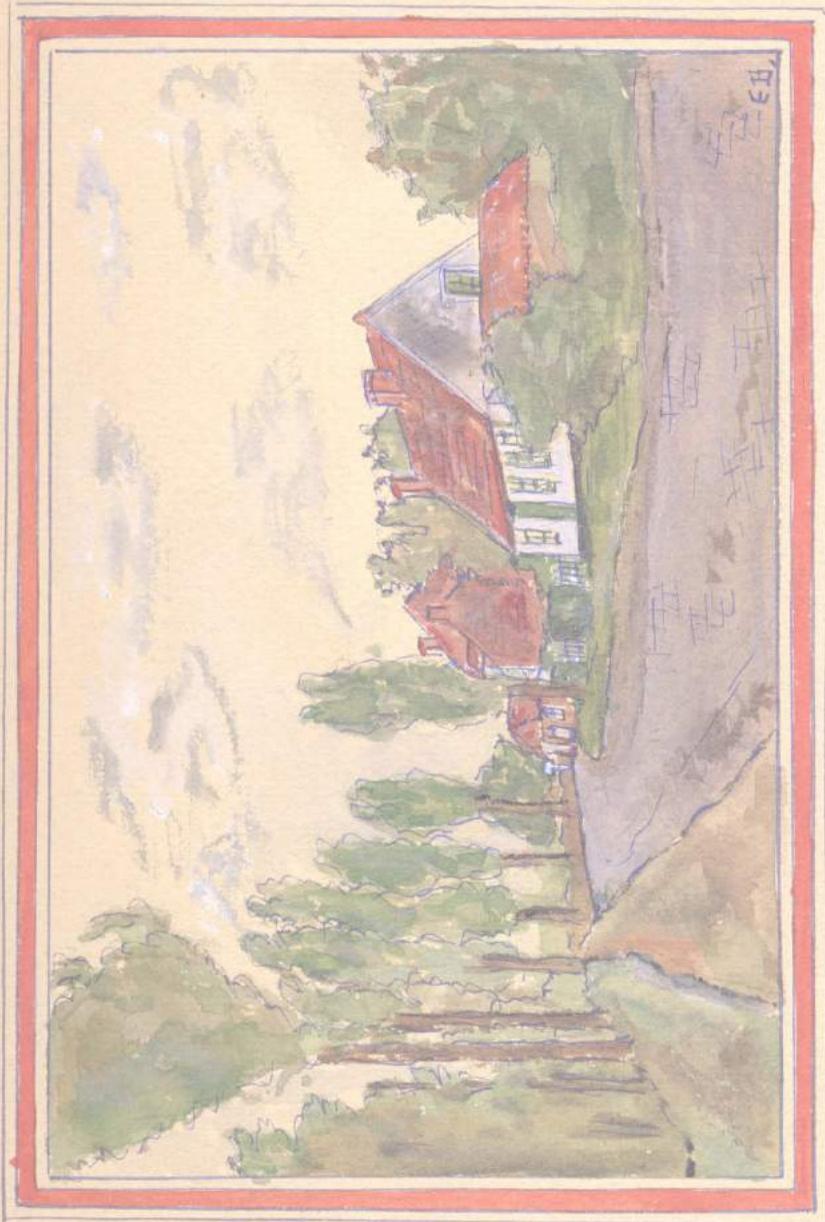
l'un des administrateurs de la Sainte et Belle famille de Lille. M. d'Hespel d'Hezon, seigneur de Bremicourt-en-Wastines, figure parmi la noblesse du baillage de Douai qui fait part à l'élection des députés aux états généraux en 1789.

Les Seigneurs de Cappelle

AU XVIII^e siècle

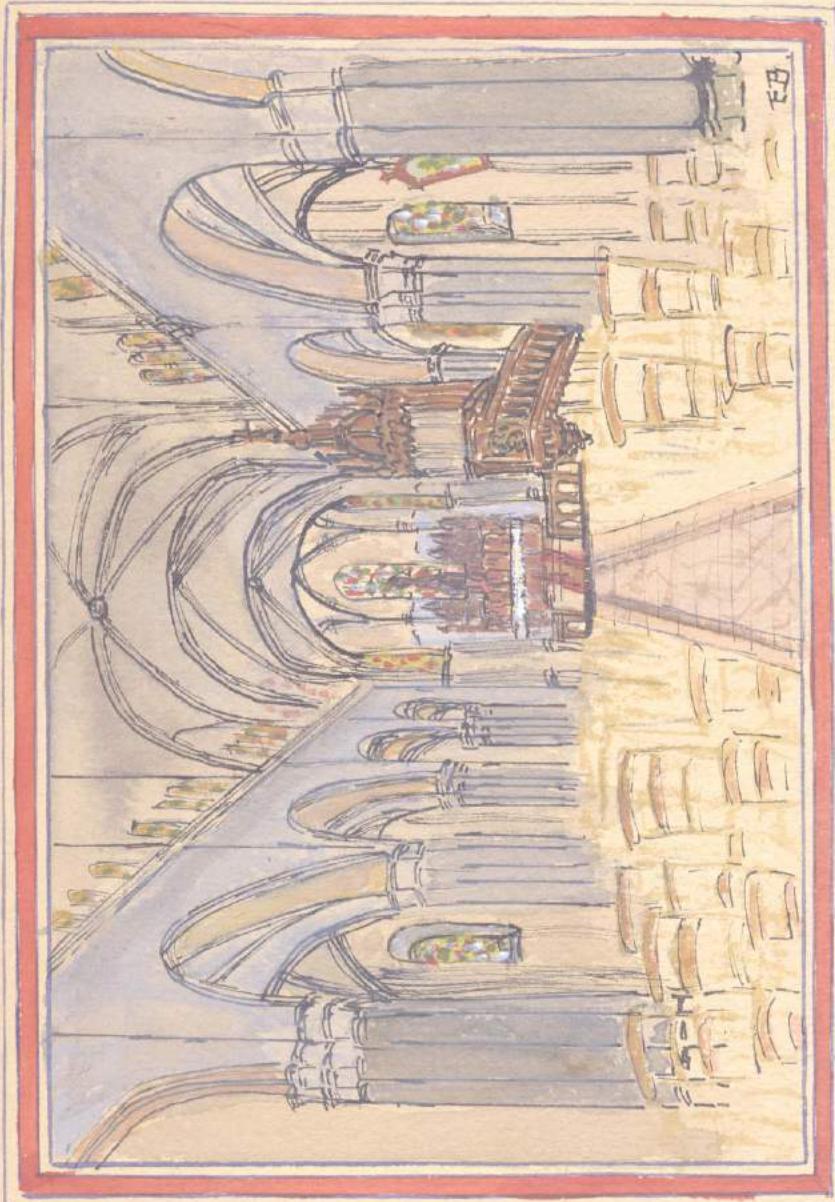
La seigneurie de Wastines qui, comme nous l'avons vu, avait été vendue en 1699 par Charles de Montmorency, Prince de Robecq et Baron de Wastines à Pierre Juvet de Samoy, seigneur de Gretz, fut revendue par ce dernier en 1700 à Marie Marguerite Chevry Straubhaar veuve de Pierre de Seraul, conseiller, secrétaire du roi au parlement de Flandre, pour la somme de 6.270 florins. Un de leurs descendants laissa une fille : Françoise de Seraul, dame de Wastines, encore mariée en 1767 et sous la tutelle de François du Basquiel, Seigneur de Bondres.

La seigneurie ou haute justice sur toute la paroisse de Cappelle, qui Eugène de Montmorency avait acquises en 1672 de sa Majesté Catholique par forme d'engagement, confirmée à tel congrégé de la Flandre par sa Majesté très Chrétienne, avait aussi que nous l'avons dit, été vendue,



ROUTE DE PONT-A-MIARGO

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE



36

le 14 Septembre 1699 avec les fiefs vicomtiers de Couart et des Précieux sur lequel de l'entrevue, Prince de Robecq à Béthune, Seigneur de Langouart, Comte d'Esquelbecq Seigneur de Seclin. Celui-ci eut après les donna en dot à son fils Charles Philipe d'Langouart.

Dans le contrat de mariage daté du 8 Mars 1701 dont je dois un extrait à l'Obligation du Colonel François Louis d'Langouart, dit à Bihain on lit : "Toute la terre et Seigneurie de Cappelle, village à clocher, s'étendant à 600 bonniers, armoiries et prééances, qui a toute justice et juridiction neuve et toute ressortissante immédiatement du Parlement de Tournay. Les seigneuries vicomtées de Couart et d'Esquelbecq y enclavées, tenues du Roi tant à cause de sa cour et trahie de Thalemyne que sa ville de Lille, de laquelle seigneurie de Couart relèvent plusieurs parties de terres au nombre de 14 bonniers d'héritages qui doivent annuellement 36 raières d'avoine mesurées d'Orchies, 28 pouilles, un chapon et le tiers d'un, et 33 deniers, 11 patares de Mandoe en argent, avec un droit de dîme qui se tenuille sur lesdits 14 bonniers d'héritages qui est tel de une jarbe. Les redevables paient à double rente pour relief et le dixième denier à la vente, don ou transport. - La dite seigneurie des Précieux consistant en un bonnier 1/2 cens de terre à labour pour le gras du Lieu de laquelle seigneurie relèvent également 11 bonniers 1/2 cens 3 quarterons d'héritages qui doi-

vent les rentes seigneuriales chacun au b
chafions, 9 rasières, 3 coupures, 3 quarts d'
avoine et doivent double rente pour re
lief et le dixième denier à la vente, don
au transvart, fauxuels lieux, le Seigneur
établit bailli, greffier, sergent etc...".
Les d'Hammeau ne conservèrent que
peu de terres ces 3 seigneuries; celle du
village d'Attiches plus approchée d'I
zelin, leur résidence, étant devenue
à vendre, ils s'en rendirent acquéreurs
et revendirent Cappelle, Eguant et
Esveaux au début de 1719 pour
1300 florins à Jean Philibert du Beron
conseiller du Roi, trésorier suiditaire
et provincial de l'extraordinaire de
guerre du déjeuvement de Flandre du
côté de l'Exact, d'une famille originaire
de Fécamp qui, ennoblie en Septembre 1670
portait comme armoiries "D'azur
(à trois étoiles d'or)".

Il du Beron avait occupé à Lille en
1659 les charges de Grand Comptable
de la confrérie de Sainte Barbe et de
Commandant du Bataillon des canou
niers.

Le nouvel acquéreur y bâtit un très
beau château dont le contour, y compris
la basse-cour et le jardin contenait 6
à 7 hectares de terre. Celle est l'origine
du nom de Château du Beron (ou des
Beron en patois) que cette propriété,
malgré les changements de propriétaires
a conservé jusqu'à nos jours. Jean
du Beron choisit comme sergent du
village Mr Jean Groux dont les descen
dants occupèrent la même charge de
père en fils jusqu'à la révolution.
Un descendant de cette famille

M^r Croux instituteur retraité, demeure à Bonnain-Coquerie. Il devint devenu propriétaire de la terre de Cappelle Jean Philibert du Beron eut à son tenir un long et curieux procès contre la puissante abbaye d'Ardenne qui lui disputait les droits de seigneurie sur le village. Ce procès surgit à l'occasion d'une querelle survenue au mois d'août 1719 entre plusieurs habitants du village au cabaret ayant pour seigneur "le prince de Robecq" et si tué front au chemin royal de Lille à Orchies qui traversait la place de Cappelle. Les officiers du Seigneur du Beron informèrent du fait à la requette de son procureur d'office dudit village et un procès criminel fut instruit devant eux contre Jean François Duregnaucourt et Jean-Baptiste Dubus accusés d'avoir, au cours de cette querelle, blesse "à sang coulant" François Borbet Duburcq. Mais l'instruction n'étant pas minée avec la rapidité qui eut, souhaitée Duburcq, ce dernier se plaignit devant le Parlement de Haudre de ce que les officiers du Sr du Beron ne rendaient pas leur décision sur ce procès criminel en état d'être jugé.

La cour de Parlement de Haudre donna à ses officiers de donner les raisons de ce retard ; ils fournirent leurs justifications et produisirent le procès criminel qu'ils avaient instruit. Le Parlement de Haudre évoqua l'affaire, condonna Duregnaucourt et Dubus à l'amende à cent florins de dommages intérêts envers Duburcq et aux frais du procès.

Nos deux condamnés fureux, pour échapper par un conflit de juridiction, l'exécution de l'arrêt rendu contre eux, engageaient les religieux de l'abbaye d'Anchin à faire informer de cette querelle par leurs officiers sous prétexte que deux cents de tems, faisant partie du cabaret où avaient eu lieue la dispute, étaient tems et mouvants du fief que l'abbaye d'Anchin possédait dans le village de Templeuve. De plus, pour arrêter l'effet exécutoire de l'arrêt prononcé contre eux, Bergrancourt et Dubus incitèrent les religieux d'Anchin à présenter au Parlement de Flandre une requête introductive d'instance.

L'abbaye d'Anchin, qui n'avait plus devant elle les "hautes et haussantes siennes de Montmorency", mais un petit noble de province, accepta d'intenter ce procès, et c'est ainsi que le 27 Mai 1780 requête fut présentée à la Cour de Parlement de Flandre par son Eminence le Cardinal Melchior de Polignac, Abbé commendataire (dont le médaillon, en marbre blanc sculpté, provenant d'Anchin, se trouve au Musée préhistorique de Lille) Le grand Prieur et les Religieux de l'abbaye d'Anchin, contre Philippe du Bois, Curé, Trésorier provincial à l'extraordinaire des quêtes.

Ce procès dura plus de dix ans et se termina par un arrêt du 11 Decembre 1790 qui donna gain de cause à M^r du Bois en ces termes :

" Vu par la Cour, le procès entre les Abbé Prieur et Religieux de l'abbaye de St Sauveur d'Anchin. Demandée suivant Lettres de Revision et Provision d'envers par eux obtenues en Chancellerie fues

la Cour le 23 juillet 1729 contre l'arrêt rendu le 16 juillet 1727. D'une part Jean-Philippe du Bois, ci-devant Secrétaire Provincial de l'Extraordinaire de Guernes joint à lui le Procureur Général du Roy. Défenseurs ? D'autre part. "Qui" le rapport de Messire Jean François de Beauvois de Sericourt, Conseiller tout considéré.

« La Cour, faisant droit à déclaré et déclare qu'en ce n'est point utilement audit arrêt condamné lesdits abbé et Religieux d'Anchin en l'amende et aux dépens »

Il est très intéressant pour l'histoire locale d'extraire du rapport du Conseiller de Beauvois de Sericourt les arguments et preuves respectives des deux parties :) Les demandeurs (abbaye d'Anchin) fondent leur opposition et leurs conclusions, principalement sur la coutume générale de la Salle de Lille telle des Hauts Justiciers article 80 qui dispose que "un Seigneur Haut Justicier ou Vicomte, ayant tous les biens ou la pluspart d'ienve, abordant au Comte de l'église Paroissiale, étant de son gros de Lieu ou tenus d'iechuy, est reuté que queur tenancier et fondateur de ladite Eglise, s'il n'apport du contraire".

Ils se fondent encore sur plusieurs faits savoir qu'anciennement les Parbisses de Capelle et de Temples ne étaient que une seule et même paroisse, que les demandeurs sont incontestablement Seigneurs dudit Temple-en-Picardie longtemps avant que la paroisse et le village de Capelle fut démembré de la paroisse de Temples

ils avaient Seigneurie et des Biens considérables audit Templeuve, qui ils avaient avant ledit démembrement le Patronat de ladite Paroisse ou Eglise dudit Templeuve que le démembrement n'avait pas, ni pu altirer les droits qui ils avaient sur la paroisse démembrée, qui étant Seigneur de Templeuve avant le démembrement, ils l'étaient aussi de Capelle, et de la faire exercer par leurs officiers.

Que le Roi par son engagee n'a pas cédé plus qu'il n'avait au temps de l'en gager, qui audit temps, lesdits Demandeurs avaient Haute, moyenne et Basse Justice audit Capelle, qui ils y exerçaient tous actes de juridiction. Enfin que le cabaret où le délit s'était commis était de la moissanee des demandeurs.

Toyons les questions de fait sur lesquelles les demandeurs se fondent : la première est qui anciennement les Villages de Cirey Juhue et Corcelle-en-Picardie ne faisaient et n'étaient qu'une seule paroisse, qui avant qui on eut démembré ledit village de Capelle, pour en faire une paroisse distincte et séparée, les Demandeurs étaient Seigneurs de Templeuve et par conséquent de Corcelle, que ce démembrement ne les a pas privés, ni pu leur ôter le droit et la juridiction qui ils avaient sur le territoire qui compose ce démembrement.

Cette conséquence est fausse et abusive une Paroisse peut être et est très souvent composée de plusieurs et différentes Seigneuries ou Villages, celle de Capelle l'est encore actuellement, à savoir, des Village dudit Capelle et de la Baronnie de Wattine, qui n'ont rien de commun.

que leur Eglise et le curé, ainsi que bien d'autres paroisses.

Mais le défendeur (du Béon) va cepen-
dant établir son droit par titres et par
une possession bien vérifiée, certaine et
continuelle sans aucune interruption
et plus que centenaire.

Il a produit premièrement l'acte de
l'engagement de la Haute Justice de
Cayelle et de toute la Paroisse en date
du 11 de Janvier de l'an 1629 au pro-
fit des Princes de Montmorency, leur mise
en possession de ce que leur donne et
accorde cette engageure : à savoir, de
ladite Haute Justice et de toute la Ju-
diction de juge Poyal dans toute Ha-
ute Paroisse ; les quittances de paye-
ments de cette même engageure et de sa
confirmation ; l'Extrait des Comptes
des Receveurs du Roy, justifiant que la
prise a été employée au service de Sa
Majesté ; l'Acte d'acquisition faite par
le Seigneur Comte d'Yvelin des Sei-
gneurs de Montmorency de ladite Haute
Justice et Juridiction royale, et de tous
Droits, Siefs et Hauts-Feus qui ils avaient
dans Cayelle ; l'Acte de l'acquisition
faite par le défendeur dudit Seigneur
Comte d'Yvelin de tout ce qu'il avait
acquis des Seigneurs de Montmorency
Par tous lesquels actes l'on voit
tous les Droits, Hautes et Juridiction
qui sont accordés et attribués audit
Seigneur Engagiste, qui se trouvent
ci-dessus ~~ledéporté~~.

Le 15 Septembre 1722, Jean Philijpe
du Béon Seigneur, a signé comme
parvin sur les registres de St. Jules
à Lille l'acte de baptême de l'uvie

51
43

Philippe Joseph du Béon, fils d'
Henri Ignace du Béon, écuyer, Seigneur
du Parc, Capitaine dans la Légion de
Boufflers et de Marie Jeanne Baudouinier
Jean Philippe du Béon, Seigneur de Cap
Juille, bourgeois de Lille par relief du 6 -
Novembre 1722 conseiller secretaire du roi
membre du Parlement de Lille, bailli des
Etats de Lille, Douai et Orchies, Sénéchal
de Saint-Pol, Trésorier provincial de
l'extraordinaire des guerres au Département
de Flandre, mourut le 1^{er} Septembre 1734
âgé de 54 ans. (il était né à la Flandre
le 16 Juillet 1680) en son château de Cappelle
Sa femme Dame Bonne Adégaude
Adépte de Graye mourut en 1737 et, à
son décès, les cloches de Cappelle sonnèrent
pendant 5 semaines.

Par suite de ces deux décès successifs
leur seule et unique héritière : Marie Louise
Bonne Joseph du Béon se trouva à
l'âge de 8ans Dame de Cappelle; aussi lui
nomma-t-on un tuteur : Nicolas François
Mascequel, Seigneur de Libersart, qui, en
cette qualité, eut à soutenir un procès,
comme intime, contre les gens de Sojet
communauté de Cappelle et du hameau
de Wattines qui prétendaient au droit de
nomination du clerc laïc ou religieux de
la Paroisse. Pour les mêmes motifs que
quelques années auparavant les Religieuses
d'Asnières, les gens de Sojet de Cappelle
fierèrent leur procès devant le Parlement
de Flandre qui, dans les considérants de
son arrêt du 3^e Janvier 1741, se montra
justement sévère pour ces plaigneurs qui
s'attaquaient à une enfant .))

)) Pourquoi les officiers de Wattines qui
étoent si nombreux et qui seuls étoient
cause du trouble et du procès d'aujourd'

43

lui, ne s'étoient-ils pas soutenus comme
ils faisoient pour soutenir leurs droits ?
ils avoient cru apparemment que la mi-
norité de la Demoiselle du Beïon étoit
un temps favorable pour s'arroger des
droits qui ne leur appartenisoient pas,
et agrandir leur juridiction ainsi qu'
ils tâchieroient de faire en jour de faire
en effet quand en 1709, il s'étoit agi,
comme au susdit, de faire un clerc faire
ce n'avoient été que les officiers du Sei-
gneur qui avoient consenti que l'edit
Antoine Delenier fit les fonctions de clerc,
le consentement de leur part n'ayant été
donné qu'au nom du Seigneur et comme
leurs officiers, et nullement en qualité de
représentants la communauté et habi-
tans du village de Capelle que la lecture
de cette pièce suffisait pour en être tel-
lement convaincu, jusqu'à ils y décla-
raient que c'étoit sous le bon plaisir du
Seigneur Comte d'Yvain, Seigneur audit
Capelle))

peuis et aviet, justement siére nous eus
rendu par le Parlement de Flandre, les
Gens de lui et Communauté tant de Ber-
yelle que de Wantines se tivrent suur a-
vertis, et jusqu'à la Révolution ne sou-
lèverent plus aucune contestation rela-
tivement aux droits et franchises que
les du Beïon tenaient de leur qualité
de seigneurs de Capelle.

Marie Louise Bonne Josephine du Beïon
Génuit, le 16 Septembre 1748 à Louis
Robert de Crœu d'une famille noble,
originaire de l'Artois, en résidence à
Lille, qui portoit : « Dague à la face
d'argent chargée d'un croissant de sa-
ble, à la bordure enroulée de queue des îles »
Le mariage fut célébré en la cathédrale.

St. Pierre à Lille où la mariée demeurait l'
hiver, et le registre paroissial de 1748
mentionne l'acte en ces termes :

« le seize Septembre mil sept cent quaran-
te huit, après publication d'un ban de
mariage sans aucun empêchement, dis-
pense obtenue des deux autres en date
des 15 desdits mois et an de l'enseigneur
Son Excellence l'Évêque de Lourdes,
entre Monsieur Louis Robert de Brinvale
âgé de 27 ans, fils de Messire Louis,
Chevalier, Seigneur de Baileul-aux-
Cornailles etc et de feu Dame Robe-
tine Angélique Hustin, domiciliée de
la paroisse St. Etienne, d'une part et Dame
Marie-Louise Bonne Joseph du Bois
âgée de 19 ans, Dame de Cappelle et
fille de feu Jean Philipe, Escuier Sei-
gneur de Cappelle, Fénéchal de St. Pol
Bailly des Estats de la Châtellenie de Lille
Douay et Orchies et de feu Dame Bonne
Adégonde Joseph de Haynin, domiciliée
sur cette paroisse, d'autre part..

Je soussigné curé de cette paroisse, du
consentement de leurs parents, ai célébré
leur mariage en présence de Messire Louis
de Brinvale, Chevalier, Seigneur de Baileul
aux. Cornailles, Monfuy-Bretose et autres
lieux, chevalier de l'Ordre Militaire
de St. Louis, Lieutenant pour le Roi
et Commandant du Gouvernement de Lille
père du mariant, domicilié rue St. Etienne
de Messire Louis François de Haynin,
Chevalier, Baron audit lieu et de Pansart
Seigneur d'Amfoisfries et autres lieux,
oncle de la mariante, domiciliée à mas
paroisse de St. Jean Ponville, de Robert
Ignace Hustin Conseiller du Roi, Rec-
veur des Consignations au Parlement de
Llandre oncle du mariant, domicilié

à Douai paroisse St. Pierre, et de l'abbé
 François Joseph Marie Dussart, chevalier
 Seigneur de Boulard et autres lieux,
 Lieutenant général de la Gouvernance
 et seigneur Baillage de Lille, President
 du Bureau des Finances de la Généralité
 de Lille, cousin germain de la marquise
 dominique de la paroisse de la Magdalaine
 de Lille. Entre autres biens la marquise
 apportait une maison sise à Lille rue
 grande chaussée environ à l'endroit où
 se trouve actuellement la maison Ragot.
 Quand on a lu les titres nombreux compai-
 samment repris à l'acte de mariage, on
 ne sera pas étonné que, quelques semai-
 nes après, le jeune mariage ait été créé
 Marquis. De cette union naquirent au
 moins deux enfants :

I^e. Marie-Bonne Louise, née à Lille,
 le 16 octobre 1749, baptisée à St. Etienne
 qui épousa en 1765 à Paris Bon Albert
 Briois, chevalier, Seigneur de Beaumont
 et mourut à Paris en avril 1791
 II^e. Louis François, né au château de Cappelle
 et baptisé à l'église le 28 juin 1762
 que nous retrouverons plus loin.
 Il ne m'a pas été possible de déterminer
 si le Marquis et la Marquise de Crœuy
 avaient fait de Cappelle leur résidence
 principale où ils habitaient plutôt
 Lille. Il est vraisemblable qu'ils y
 passaient la belle saison puisque
 c'est là qu'est né leur fils le 28 juin 1762
 et que s'éteignit la Marquise de Crœuy
 le 30 mai 1772.

À la nouvelle de ce décès, l'abbé Prevost
 Curé de la Paroisse de Cappelle, avait
 acté la mort et l'inhumation au Regis-
 tre des Sépultures dans les termes suivants
) Le 1^{er} de juin 1772, Madame Marie -

Louise Bonne Josephine du Bois de la Chapelle et autres lieux, épouse de Messire Louis Robert de Crémey, Seigneur de Monchy, Bailleul et autres lieux, décédée le 30 de May, âgée de 44 ans environ, a été inhumée dans le chœur de cette église".

des témoins ayant trouvé que ce projet omettait certains titres du Marquis et n'était pas rédigé dans les termes alors employés pour les personnages haut placés le curé recommença son acte dans les termes qui voici :

"La minute de l'acte initialement cy dessus n'étant point conforme à la volonté des témoins soussignés, pour les satisfaire, nous avons bûssé le suivant, selon le protocole qu'ils nous ont donné comme s'en suit :

"Le premier de juin 1722, haute et sainte Dame Marie Louise Bonne Josephine du Bois de la Chapelle, épouse de Baud et maistre Seigneur Messire Louis Robert, Marquis de Crémey, Seigneur de Monchy, Bâton, Bailleul aux Cornailles, Chapelle-en-Sainte-Vile et autres lieux, Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis, Chevalier d'Honneur au Conseil Supérieur et frère ancien député du corps de la noblesse d'Artois, et Commissaire de sa Majesté au renouvellement de la loi de la Ville de Lille, décédée le 30 de May âgée de 44 ans environ, a été inhumée dans le chœur de cette église, en présence de Messire Joseph Marie Duvert, chevalier et Messire Charles Joseph Fabricey, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis".

Après ce décès Louis Robert de Crémey devint personnellement Seigneur de Lassuelle

et c'est en cette qualité qu'il est cité dans une requête du 16 Décembre 1773 pour laquelle les habitants demandent des grés pour faire le chemin tenant du grand chemin et pour dudit Capelle, et qui conduit au château de Monsieur le Marquis de Creney, Seigneur du même lieu, un long dugout sont situés les hameaux du Ponchet, Caplet, Couvet et Henry »

En récompense de ses services Louis Robert de Creney obtint gratuitement du Roi en 1774 l'office de Chevalier d'Honneur au Parlement de Flandre où il fut reçus en cette qualité le 4 juillet. Il retrouvait là mon ancêtre grand oncle Jean Baptiste Dupont qui y occupait un siège de Conseiller depuis 1774. Le Marquis de Creney, seigneur de Cappyde, fit élire à l'Assemblée de la noblesse du bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États généraux de 1789 et mourut en 1790; à un endroit que je n'ai pu découvrir laissant la terre de Cappyde à son fils Louis François de Creney époux de Marie Geneviève Rosalie Ratel. •
• La veille des ventes des biens nationaux le territoire de Cappyde contenait 286 bounniers 13 cens (378 hectares). Le plus grand propriétaire était d'Hezel d'Hocquen, (22 bounniers 1/2) sur Cappyde et Borsée, puis Lyon et de Borsée (400 verges). L'abbaye d'Audin et l'abbaye de Mées étaient les deux grandes propriétaires cléricales; la première possédait 13 bounniers 6.000 verges la seconde 22 bounniers 275 verges. Puis venait l'Eglise de Cappyde avec 3 bounniers 109, le couvent St Thomas 1 bounnier 800 et le chapitre St Nicolas 200 verges 1/2.

La propriété féodale, qui avait du diminuer sensiblement au XVIII^e siècle, comprenait encore le quart du territoire : 65 bouniers 784 verges.

Cappelle pendant la Révolution

Le chapitre précédent nous a dépeint les prises auxquels donna lieu, soit avec l'abbaye d'Andain soit avec les 2 municipalités de Cappelle, l'exercice par le Seigneur du lieu de ses droits de foi, usages, & l'aurore de la Révolution il fallait s'attendre à ce que les municipalités reconnaissent à contester les droits féodaux du Seigneur c'est ce qui se produisit dès le mois d'Octobre 1790 après l'affichage par M^r Louis François de Creux de l'avis suivant :

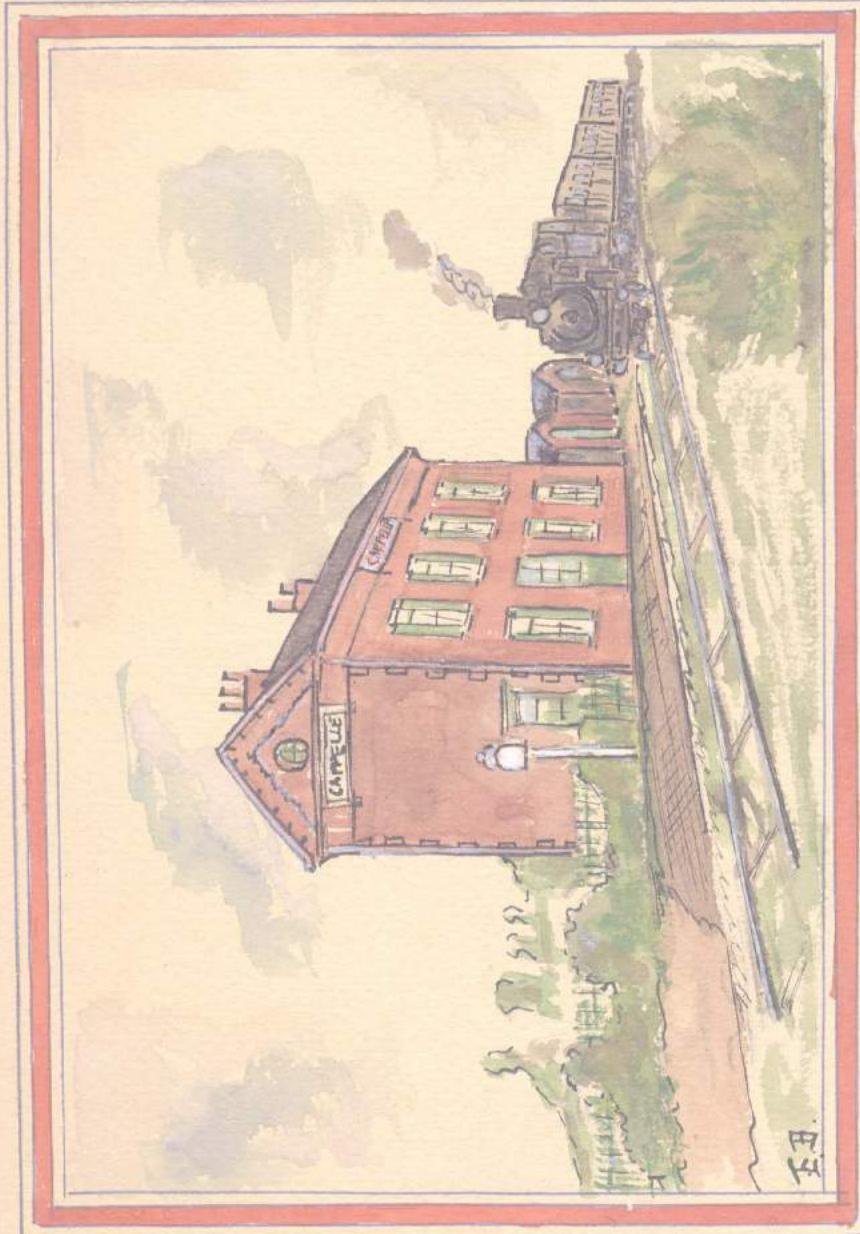
Il constate de l'avis averté Messieurs les Maîtres et conseillers et Officiers municipaux de Cappelle-en-Picardie, conformément au décret de l'Assemblée Nationale du 26 juillet 1790 que son intention est de vendre les biens qui lui appartiennent sur la place dudit Cappelle de Picardie et Officiers Municipaux contesteraient immédiatement à M^r de Creux la propriété de ces biens et adresseraient aux Presidents et Administrateurs du District de Lille la protestation suivante :

Il Suplie très humblement les Maîtres et Officiers municipaux, Béables, et habitants du village de Cappelle-en-Picardie et de la Communauté de Wattines, paroisse dudit Cappelle. Disant qu'il y a audit Cappelle une place communale située vis-à-vis et au long du ruisseau dit du même lieu et du pavé menant de Lille à Orchies



LA DREVÉ ET CHATEAU DRUON

LA GARE



25

Qui il est très mémorable à beaucoup d'habi-
tants qui avant que le grand chemin qui
va de Lille à Orchies n'eut été pavé, il se
trouvait dans cette même place qui un fort
grand abreuvoir à l'usage des bestiaux.
Qui à la construction de ce pavé, fait, il y a
63 ans environ (vers 1726 par consequent)
cest abreuvoir fut supprimé du consentement
desdits habitants et fut rempli sans aucune
opposition suivant la connaissance des
soussignés, tellement que cette place commune
s'est trouvée libre plusieurs années.

Qui depuis un certain temps écoulé il a plu
à l'^e de Libersart, en qualité de tuteur de
Nelle du Beuvon, qui fut épouse de l'^e de
Crémé et qui étoit Dame du Clocher dudit
Capelle, de faire planter cette place de
36 arbres montants, sans quelle ni l'^e de
Crémé n'ait jamais en rien contribué à
l'entretien du clocher de l'Eglise ni du
presbytère dudit Capelle qui sont à
la charge des communautés desdits lieux.
Qui il se voit iij devant de cette place
étoit un terrain qui formoit la place de
Capelle à l'usage des habitants du même
lieu; qu'il se trouvoit dans cette place un
grand abreuvoir à l'usage des bestiaux
desdits habitants; que ça n'a été que pour
faire une belle route et un grand pavé sans
aucun empêchement et sans aucun péril,
que cet abreuvoir fut rempli lorsqu'en a fait
ce pavé; que ça n'a été qu'après plusieurs
années qu'il a plu à l'^e de Libersart, en sa
qualité susdite de faire planter cette place
au profit de sa pupille qui étoit Dame du
clocher sans l'ébre de la dite place qui n'eust
aucune reconnaissance ni rente à cette Dame
n'y a autre; si vrai que c'étoit un terrain
à l'usage des habitants desdits lieux à qui

qui il appartiennent.

Que nonobstant les droits que croient d'avoir
lesdits suppliants de cette place et desdits arbres
ils ne sont pas peu surpris de voir afficher
billets de la part de M^e de Cenay par plusieurs
dimanches, annonçant qu'il a l'intention
de rentrer les arbres susmentionnés, que
dans l'état des choses les suppliants croient
qu'ils ont bien et suffisamment prouvé
que cette place est un terrain appartenant
à la communauté; qui en conséquence ils
ont droit de réclamer ces arbres au profit
de leur communauté sous offre de planter
plantes et plantations à ce qu'il appartiendra
en vertu du décret de l'Assemblée nationale
touchant les plantes, mais comme ils ne
veulent rien faire sans vos bénédicces, ils se
retirent vers votre sagesse.

Pour que il vous plaise, Messieurs, de décider
et déclarer si ces arbres appartiennent aux
dits suppliants aux offres ci-j devant re-
plies, en vertu du décret touchant
les plantes.

P. J. Duriez, Maire etc

M^e Louis François de Cenay, propriétaire
de la terre de Cappelle-en-Picardie, fait,
observer: « En réponse à la Picardie, lui
envoyée au Directoire du District de
Selle par M^e les Maîtres, Officiers municipaux
Notables et habitants dudit Cappelle le 8^e
Octobre 1790.

De temps immémorial la place publique
de Cappelle-en-Picardie appartient au
Seigneur, qui n'est qu'exploitant de cette
terre; l'ouverture de la Danse le jour
de la Dédicace du village s'y est toujours
faite en cet endroit par le Seigneur.
L'usage et la possession immémoriale

proviennent donc évidemment que la propriété de cette place publique appartient et n'a jamais cessé d'appartenir au Seigneur. Il est possible que dans des temps très révolus et dont le souvenir est perdu, il y ait eu un abreuvoir public au lieu où est actuellement cette place, mais à ce sujet sur il n'en occupait qu'une très petite partie de sa surface, et non la totalité comme l'espèrent les officiers municipaux et la commune de ce village.

Depuis cinquante ans que cette place est plantée l'enseigne de Crémieu et ses auteurs n'ont jamais cessé de faire clamer et de réclamer de ses arbres, ainsi que de deux plantés le long du grand chemin qui tient à cette place, desquels il a même déjà fait plusieurs ventes, sans réclamation quelle que de qui que ce soit.

Monsieur de Crémieu, citoyen patriote zélé ne se dissimule pas qu'avec l'entrée des décrets de la nouvelle Constitution, la commune de sa terre peut réclamer les arbres, mais ces décrets sont dictés par la justice et l'équité. Ils veulent ainsi que le réclamant en paie la valeur à dire qu'il exerce, à cet égard. Monsieur de Crémieu est toujours prêt à se soumettre aux lois. Si la commune de laquelle croît avoir de plus grands droits, M. de Crémieu s'en rappellera volontiers à la décision de M. les juges du District dans laquelle sa terre de l'appelle se trouve enclavée, eux seuls peuvent en connaître M. J. les administrateurs du District ou du Département doivent connaître de l'autorisation dont cette commune aurait besoin pour reprendre les arbres sur le pied de l'estimation si elle a le droit.

54

Le Directoire du Département du Nord
saint de cette réclamation décida le 22
Septembre 1792 que la municipalité de Cappelle
devait « se procurer devant les tribunaux
pour faire prononcer sur les droits qu'ela
commune peut avoir relativement aux ar-
bres qui ont été plantés sur la place dudit lieu.
Je n'ai pu trouver aux archives la suite de
cette affaire, mais il y a tout à croire qu'
en présence du nouvel ordre de choses Mr
de Crémey aura renoncé à faire vendre à
son profit les arbres de la place. Cette
revendication de droits féodaux, plus de
2 ans après la prise de la Bastille, n'
en est pas moins curieuse.

Qui devinrent dans les années suivantes
M^r et M^{me} Louis François de Crémey-Rat-
tel ? C'est ce que je n'ai pu découvrir.

Dans une vente ultérieure de Cappelle
en 1811, j'ai trouvé cependant qu'ils
avaient cédé la terre de Cappelle à Mr
Pierre Joseph Prevost, propriétaire à
Paris 8 rue d'Hauteville et à sa femme
née Adélaïde Josephine de Crémey, par
les trois actes suivants, passés à Paris à
la fin de la Révolution :

I - acte de vente et d'échange devant Mr
Larcher, notaire le 16 Janvier au VI
(7-12-1797)

II - acte d'échange devant Mr Bonnier
notaire 3 Ventôse au VI (25-2-1798)

III - acte de vente, confirmatif des deux
précédents devant Mr Larcher du 29
Ventôse, au VII

Ces actes pourront être très intéressants à
consulter, malheureusement les communards
en 1871, en incendiant l'Hôtel de Ville de
Sous, communiquèrent le feu à l'étude
de Mr Larcher où les minutes de ces actes
étaient conservées

Nous allons maintenant établir les événements les plus intéressants concernant la municipalité, le clergé et les particuliers qui se sont produits à Cappelle durant la période révolutionnaire. Grâce à l'extrême obligeance de M^r Max Bruchet, leur distingue conservateur, nous avons trouvé sans peine aux Archives Départementales de nombreux documents, dont nous allons analyser les plus curieux.

En point de vue administratif les plus importants sont ceux relatifs à la réunion en une seule des deux municipalités de Cappelle et de Wattines.

Le 27 Octobre 1790 les conseils généraux de ces deux communes adresseront au Directoire du District de Lille la requête suivante :

« Supplient très humblement les Maires et Officiers Municipaux, Notables et Procureurs de Communes des Communautés des villages de Cappelle-en-Picardie et Wattines
Debout que quoique Wattines soit un hameau de la même paroisse que ledit Cappelle, qui est le chef-lieu, il est appuyant que ledit Wattines a toujours fait jusqu'à ce jour ses rôles d'imposition séparément dudit Cappelle ; qu'enfin il y a toujours eu audit Cappelle et audit Wattines des officiers de justice qui ont fait les affaires et les impositions séparément pour chacune leur communauté, que par suite de l'ancien régime on a fait des Maires et Officiers Municipaux audit Cappelle et audit Wattines, que ces officiers municipaux ne furent point élus ni installés que l'Assemblée nationale a porté un décret qui ordonne la réunion de ces différents

56

corps à celui du chef-lieu, et comme les suppliants
désireraient profiter de ce décret pour éviter
les frais des assemblées et autres, ils se retournent
vers votre autorité, Messieurs

Pour que il vous plaîtse permettre aux sup-
pliants la réunion de la communauté de
Wattines, paroisse dudit Capelle à celle
dudit Capelle qui est le chef-lieu. En sorte
qu'il n'y aura plus par la suite qu'une
maire et officiers municipaux du dit cap-
pelle qui seront chargé de toutes et autres
affaires tant dudit Capelle que dudit Wattines
Ce faisant et signant P. J. Duriez maire

J. P. Duriez - J. P. Tichelle - P. M. Desvez
J. P. Desveauxcourt - P. J. Ballet - P. J.
Delpoerque - P. J. Petit - P. J. Tichelle
J. P. Dupont - P. P. Salenbier - Jean
Baptiste Phainaut
Puis favorable est donné par le Procureur
Syndic et en sa séance du 10 Novembre
1790, le Directoire du District de Ville
prononce la réunion des deux municipalités
en une seule à Capelle.

La première municipalité nommée le 1^{er}
Février 1790, en vertu des décrets de l'as-
semblée nationale se composait de Pierre
Joseph Duriez, maire, élu au 3^{me} tour
par la moitié des voix plus six, Tichelle
et Jean François Doregnancourt, officiers
municipaux, Augustin Tichelle, Jean
François Ballet, Pierre Joseph Duriez
Jean Philippe Dupont, Jean François
Vartnache et Louis Sedelle notables.
Enfin sous le sceau du Procureur de la
commune, les suffrages s'arrêtèrent à
Pierre Joseph

J. Wattines; la seconde municipalité nom-
mée le 1^{er} Février 1790 se composait de

Jean-Baptiste Duriez, Maire, Philippe Noé, Desveux et futurine Joseph Dubois, officiers Municipaux, Philippe Joseph Desagnac court, Jean-Baptiste Hornez, Pierre Joseph Salambier, Jean-Baptiste Blainard Philippe Joseph Demessine et Pierre Joseph Benoit, Notables. Pour la charge de Procureur de la Commune les suffrages se portèrent sur Pierre Joseph Delplanque. Dans la réponse, adressée le 8 Octobre 1790 par la doctile municipalité, au questionnaire envoyé par le Directoire du Département, nous lisons qu'il y avait au chef-lieu ou hameau 91 habitations au hameau de la Poissonnerie 7 habitations.

Wenig	15	—
Chouart	25	—
Hautefois	45	—
Huguenville	23	—
Couquerie	3	—
Wattines	18	—
Baz	5	—

au début de la Révolution, la paroisse avait pour curé François-Louis-Joseph Hornez et pour Vicaire Joseph Joseph Douriez. Convocés le 16 Mai 1791 par les Affaires et officiers municipaux de la commune pour prêter le serment civique ils répondirent « qu'ils ne pouvaient le faire sans blesser leur conscience ».

Ils continuèrent à desservir la cure, mais furent, en même temps que le Maire Duriez, dénoncés au Directoire du district de l'Aisne par un nommé Jacques Bonia, aubergiste à Lassyelle, dans les termes suivants : « J'ai l'honneur de vous représenter qu'il s'est passé bien des vexations et de malresses tous les jours, par la mauvaise administration du Maire et de quelques

49

officiers municipaux de l'entretien qui ont
suffert jusqu'à ce jour le refus des prêtres
réfractaires à la loi, venir à tenir la messe
parmi mes concitoyens, et leur permettre
de dire la messe ou assister leurs priétés
et même tenir des assemblées nocturnes.
Le même maire était beau-père du ci-devant
doyen de Condéuve, le plus fanatique ré-
fractaire qui se puisse, qui incendie tout
le canton par ses sermons empoisonnés
contre la constitution. Je vous demande
aussi, au nom de mes concitoyens, de
vouloir bien mettre ordre à cela))

Cette démission du 4 juillet 1791 n'a pas
sans doute la nomination d'un curé pour
car le 9 octobre suivant fut installé à Eap-
uelle le curé intressé : Pierre François
Jh Renard, ci-devant vicaire d'Eubry
et enore avant religieux pugustin à Lille
Ce prêtre devint vite empoisonné ; nous
voyons en effet que le 11 floréal an
VIII (7 Mai 1798) la municipalité fit un
arrêté nommant instituteur le citoyen
Deregnaucourt à la place du citoyen
Renard qui, exerçant les fonctions de
ministre du culte, a perdu la confiance
des pieux de famille))

Eapuelle compta aussi quelques émigrés
les plus notoires furent :

Jean-Baptiste Duriez, celui-là même
qui le 12 février 1790 avait été élu maire
à Wattines. Après son départ, sa femme
divorce et adressa une pétition demandant
que l'on nomme des arbitres pour
constater ses droits dans la communauté
ayant existé entre elle et son mari. Quand
ce dernier revint à Eapuelle en l'an III, il
adressa une pétition tendant à obtenir restitu-
tion des deniers provenant de la vente

de ses meubles, effets et avérures.

Jean Philippe Dupont, qui le 4 Février 1790 avait été élu Officier Municipal de Cappelle. Le 25 juillet l'an II la municipalité adressa une requête de mandant à être autorisé à faire cultiver les terres de son occupation s'étendant sur 28 bouchées, et le 21 Messidor une pétition demandant qu'en accordé à la citoyenne Bonne Josephine Olivier le droit d'occuper sa ferme.

Ensuite, le citoyen Jean François d'Henry, cultivateur qui avait acheté à Dupont, au prix de 950 livres, le charron qu'il emmena en partant en émigration au moment de l'occupation du pays par les Monumens, adressa une pétition pour être dispensé de payer ces 950 livres, vu que l'objet vendu ne lui avait pas été livré. Enfin, les 11 Thermidor an II et 24 Vendémiaire an III, le citoyen Constant Decat, commissaire nommé à cet effet, procéda à la vente publique de la grange renversée, des terres, des récoltes, instruments aratoires et du mobilier de maison, notamment une caisse d'herse, appartenant à Jean Philippe Dupont émigré. En l'an II le Maire de Cappelle était Jean François Berugnancourt. Parmi les Cappelliens qui occupaient à cette époque des fonctions publiques il y a lieu de signaler S. J. Pontraine qui fut nommé en 1791 membre du Directoire du District de Lille, juge de Paix à Lomprette (alors chef-lieu de canton) puis sous le maire Enyin membre du conseil de réflecteur lorsque l'étranger menaçant nos frontières voulut envahir la France, Cappelle fut le théâtre de combats d'avant-gardes entre Autrichiens et Français les 8 juillet et 31 juillet 1793.

D'après liste de la Semaine religieuse de
Salle 24. 11. 35 voici la liste des curés de
Cappelle -

Pierre de Grize 1594 - Guillaume Wandler
1597 - 1645 - Noël DuPont 1644 - Nicolas
DuPont 1645 - Martin Caby 1645 - 1654
Louis Lamont 1654 à Jacques Henno
..... 1676 - Justine Laurent 1676 -
1689 - Philippe de Baudoux 1694
1701 - De Noëlle 1701 - 1708 - Paul
Baudoux 1708 - 1737 - Louis Bruchier
1738 - 1749 - Eustache Landrieux 1749
1757 - Jacques Louis Prevost 1757 - 1786
Baudouin Joseph Duumont 1786 - 1790
Curés constitutionnels :

Louis Joseph Houine 1790 - 1791 - vicaire
Ducatet André Joseph - J. B. Renard
1791 - 1808 - Jacques François Gobert
vicaire 1802 - 1806 - Fidèle Guérin décédé
le 1^{er} mars 1806 - 48 ans - Vicaire : François
Jimi Courville décédé le 14 février 1806 - 47 ans
Jacques Doley 1812 - 1825 - J. B. Desma
drille 1825 - 1830 (avant royaliste, très
bon prédicateur, aurait refusé de faire chan
ter le Cé Dieum à l'avènement de Louis
Philippe fut destitué de sa charge, devint
professeur des jeunes gens de Boucq de
Rupilly) Justine Parivart 1830 - 1833
Louis Gasse 1833 - 1834 - Louis Galant 1834
1880 - Alfred Feucherolles 1880 - 1895 - Delcambre
Jean Baptiste 1895 - 1901 - Louis Joly 1901
1926 - Louis Depont 1926 - 1931 -
Jules Deschidde 1931 - 1939 - Michel Bel
gatte 1939 - 1943 - Etienne Lefebvre 1943
1946 - Desrumaux 1946 - 1961 22 août décédé
Après la Révolution, le pays accepta les fruits
acquis.

Abbé Georges doyen de Comines accepte
en septembre 1961 la cure de Cappelle il
décéda le 15/7/64

Les jeunes Cappellois participaient aux campagnes coloniales de la République et florissante Herblot est mort au Tonkin. C'est vers 1882 que l'on construit la gare, on inaugure en 1889 la nouvelle église bâtie par souscription. Des dames de la Sainte Union dirigent une école de filles. Vers 1900 le commerce des graines et semences prend un essor sans l'église de la maison Desprez qui devient une des principales de Picardie. Les Cappellois mènent alors une vie tranquille et laborieuse mais telas le tocque du 2. 8. 14 annonce les séparations en quelques jours tous les hommes valides sont mobilisés et doivent quitter leur foyer - quelques rares lettres courent puis ce fut la débâcle, l'évacuation civile, les routes encombrées, la fureur est encore augmentée par l'incendie d'Orchies. Les Allemands n'ayant qu'un but Paris passeront à Orchies et si dirigent vers la Marne puis ils durent alors se replier, et l'on vit alors quelques Allemands à Cappelle mais ils ne firent que passer. La véritable occupation du village eut lieu le premier dimanche d'octobre, ils préparèrent la prise de Lille. Le village resta sous leur domination jusqu'au 19. 10. 1918. ce fut pour le village une vie de tempe. Le commandant English était cantonné au château Dupont, il y fit porter la meindree provision de farine et de blé puis ce fut le bétail il disait « En 10, les prussiens mangiaient les rats mais vous, vous mangerez leurs vils ». Le Prince Riedmich logea au château quelques jours après son retour de la Marne. Le canon fut entendu jour et nuit pendant 4 ans. Il y eut à Cappelle 2 tentatives d'aviation, la commune fut ravitaillée par le comité Espeno. Minicains puis

Copano - ne voulant pas quand l'Amérique déclara la guerre à l'Allemagne.
Les terres restèrent en fuite les habitants devaient jusqu'à livrer 1kg d'orties séchées par famille . La peu d'hommes restant devaient se rendre à l'appel (de 18 à 60ans) à ces appels ils désignaient des hommes pour travailler au front - Le 16. 11. 1915 ils prirent 20 jeunes gens qui ils accueillirent dans les (bracelets rouges) de sinistre mémoire.

Stevez Léon - Bernard Alexandre - Dutty
Emile - Hennec Jules - Herbaut Emile - Huot
Edouard - Leliard Paul - Julian Jules.
Dubus Alfred - Rose Jean - Laurent Octave
Laurent Noë - Desoit Jean - Deyaud Paul
Choulia - Toucart Lithuine -

Refusant de signer un contrat les obligeant à travailler volontairement les Allemands les épuisèrent tellement que 5 d'entre eux y moururent, la santé des autres ne fut plus jamais florissante.

2 étages Mrs F. Poutain et G. Dubus furent emmenés en Lituanie en représailles pour soi- disant des mauvais traitements que les Français auraient fait subir aux prisonniers allemands - Réglement de bûches nouvelles vieilles de plusieurs mois arrivaient

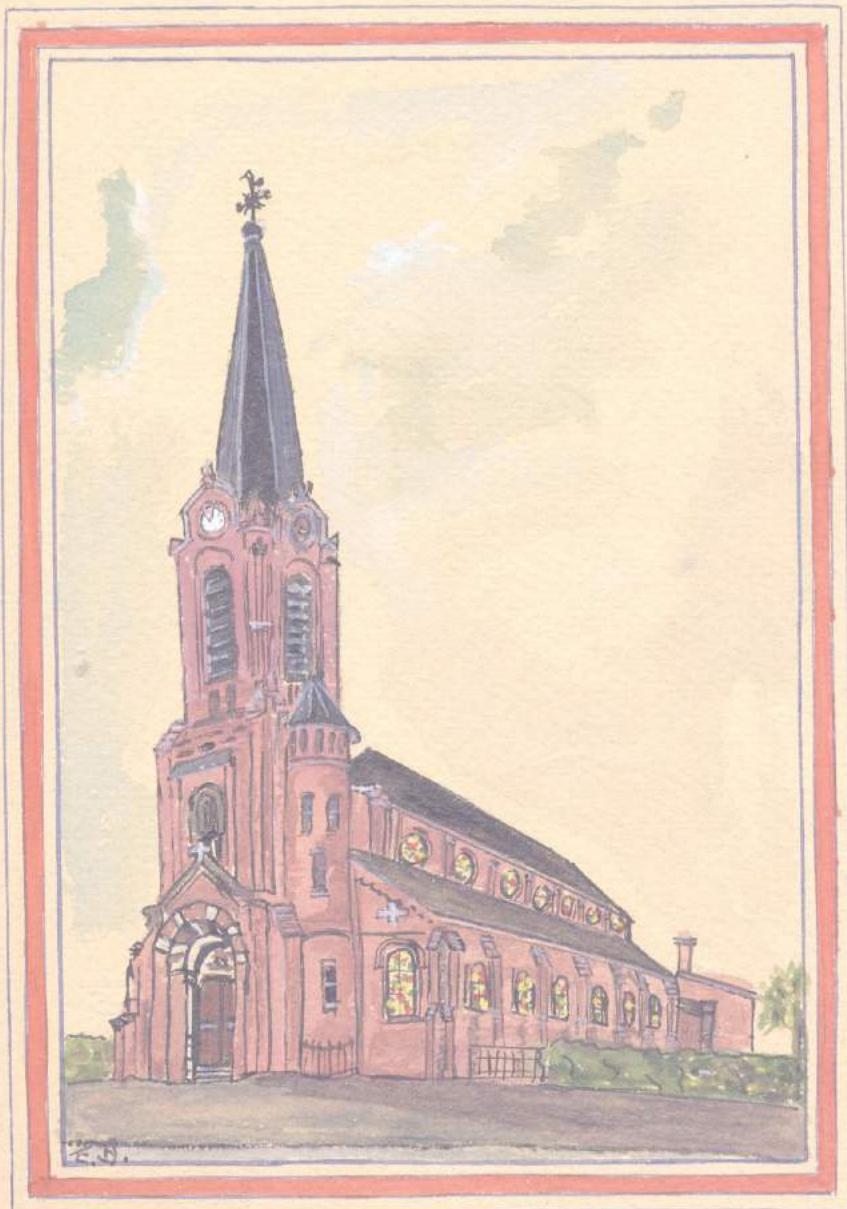
En 1917 l'Eglise, les écoles et la gare furent réquisitionnées pour y faire un hôpital de Croix Rouge allemande.

C'est sous l'aide de la Croix Rouge que toute la famille impériale et l'état major allemand s'abritent à Cappelle et y vécurent l'offensive du 9 juillet sur Kemmel et Vimyrie -

En Septembre 1918 quelques femmes furent réquisitionnées pour faire des tranchées travail de cette sinistre. C'est sur la fin de ce mois qu'ils emmèneront tous les hommes de 18 à 60ans



MONUMENT AUX MORTS



L'ÉGLISE

en Belgique. En 1918 ce fut la débâcle de nos ennemis il y eut quelques coups de canons on ne déjoue que la mort d'une personne à la prisonnerie et la destruction d'une maison. La libération jour tant attendu mais aussi jour de deuil les décès commencent à arriver puis se pose le problème du travail, il n'y avait plus de chevaux, plus d'outils, mais peu à peu le matériel nous fait rendu et grâce au courage des habitants. L'apiculture se remet au travail et la vie repart son cours normal.

Morts à la guerre 14-18

- 1914 - Begaud François, Delphine ou
J. Baptiste, Firmin Victor, Guillaume
Jules (lieutenant), Hugot Maurice, Pousselle
Victor (sergent) Toussaint Joseph (sergent)
Toussaint Louis (lieutenant) Vassier Louis
1915 - Boutry Edmond (sergent major)
Bry Pierre (sergent) Cornecau Constant
(caporal) Demessine Charles, Firmin Louis
Seache Félix, Cacry Louis, Vion Oscar,
Villay Octave
1916 - Ballet Jean, Blondeau Henri,
Demessine Eugène, Demessine François
1916 - Duchonne Juste, Troux Jules
Hemo Charles, Saumont Louis, Seache
Vincent,
1917 - Broutin Henri, Delmer Odile
Dubois J. Baptiste Dufossez J. Baptiste
caporal, Lestiez Clotaire
1918 - Barras Victor, Guillermot Alphonse,
Macquart Emile Val des lois,
Victimes civiles : Bernard Alexandre,
Bonier Raymond, Duthey Emile,
Firmin Victor, Julian Paul
1870 ~ 71 - Pannelle Louis
Le village connaît alors une ère de prospérité

La mairie, les écoles et le presbytère furent construits le
 C'est en 1923 que fut restauré le patronage donné quelques années avant la guerre par Melle Louise Dupont. L'électricité fut installée dans le village vers la même époque.
Le climat: La culture du blé fut introduite dans notre pays vers 1858, il ya une 60^e année une sucrerie fonctionnait puis il y eut 2 brasseries. Le sol est généreux, argile plus ou moins compacte, ou argile mêlée de sable qui la rend plus légère, tuees d'alluvions formant de grosses prairies.
 Le climat du Périgord est inconstant, le printemps y est souvent brûlant et froid, en juillet même, le vent persiste, à quelques jours d'intervalle, le thermomètre sait varier de plus de vingt degrés, les chaleurs y sont alors insupportables à cause de l'humidité atmosphérique et qui amènent quelques orages. Les mois de Septembre et Octobre, sont généralement agréables malgré les journées moins longues de chaleur, et de la pluie. Ce coin de l'appellation est une région de petites et de moyennes cultures. Point de terres en friche dans ce pays de Périgord, point de fermes circulantes, de fermes abandonnées en entier, dont nous voyons par ailleurs le triste spectacle, la moindre parcelle est cultivée et de grand matin chaque cheminée jette sa fumée vers le ciel gris, parfois bleu mais qui importe, pour attester des présences le soleil qui monte, et le crépuscule.
 Les rendements de la terre sont bons et n'ont cessé de croître au fur et à mesure de l'amélioration des façons culturales de l'apport des engrangis. Voici quelques chiffres comparatifs qui peuvent être considérés comme moyens pour notre région, ils ont été pris à différentes saisons.

67

<u>Ble</u> : 1843	18 quintaux	
1892	20 quintaux	21 f
1938	35 quintaux	208 f

Pommes de terre:

1892	120 quintaux	5 f 50
1938	300 quintaux	110 f

Betteraves à sucre

1892	330 quintaux	240 f
1938	300 quintaux	2.600 f

On sait que la densité n'a fait qu'augmenter également.

Le prix des terres a subit une ascension soutenue, celui des locations de même, ainsi qu'en témoignent les chiffres moyens ci-après :

<u>Année</u>	<u>Prix de vente à l'ha.</u>	<u>Location l'ha.</u>
1864	3.900 f	100
1900	3.300 f	100 - 120
1938	20.000 f	800
1943	100.000 f	1845

La Ferme: à l'heure actuelle il y a dans notre village une quarantaine de fermes. Les bâtiments sont du même type bâties en quadrilatère, ils recèlent leur bontaine originale. De nos jours ont à tendance à supprimer le trou au fermier de la cour intérieure des fermes, une porte percée dans le mur des étables et des écuries permet l'évacuation des bétiers quotidiennement qui facilite l'hygiène. L'électricité tient à présent une grande place à la ferme. Le paysan vit beaucoup de ses produits.

Beaucoup de villageois prennent désormais le train tous les matins pour aller travailler.

cailler à la ville où le gain est plus élevé.
Le village a aussi ses artisans forgeron-cordonnier menuisier, couteuriers, égarelistes, coiffeurs. Le commerce y est bien installé de nos jours on compte :

7 épiceries, 1 droguerie, 1 boulangerie, 1 bistro
1 bonneterie, silo de l'Fédération agricole
3 marchands (vins, liqueurs, bières) pétrolieriste. 2 quincailleries. Le nombre de cafés a tendance à diminuer, 1 imprimeur
1 dépositaire et librairie de journaux.
1 marchand d'Engrais. La Fédération agricole mit en construction un silo en juillet 1939. La Maison Despret y est remarquable par sa culture et son commerce de graines de semences.

En 1941 une nouvelle route a été commençée, la raison est le redressement des routes grand trafic pour éviter le passage dans les agglomérations.

C'est en Septembre 1939 qu'une nouvelle guerre se déclare et le village vit partie une fois de plus ses enfants tous les hommes mobilisés se rendirent à leur poste mais drôle de guerre tout resta calme quel que temps les mobilisés revenaient en permission jusqu'au jour où se déclancha l'offensive de la Belgique. Plus commence de nouvelles souffrances pour tous pris de panique les civils préparent alors leurs bagages et l'on voit les routes du Nord de nouveaux emboîtées de fugitifs mais les Allemands sont bientôt à Paris et un à un les habitants rentrent dans leur foyer peu à peu les nouvelles arrivent des camps allemands où la plupart de nos soldats sont internés. Une seule famille est sans nouvelles de son soldat Joseph Lièvens. Les avions jouent dans cette guerre un grand rôle.

V
69

François Lemaire et Eugène Bocquet trouvent la mort lors d'un bombardement à Sintmen 1940. jusqu'en 1944 Cappelle est malgré tout privilégié mais le bombardement en plein cœur du village en juin fait alors 3 victimes Jean-Marie Lemaire, Claude Delzenne, Victor Parizot ainsi que plusieurs blessés. Les Allemands réquisitionnent les jeunes gens quelques mois avant la libération la famille Debouwry fut mitraillée près du cimetière. M^r Debouwry et sa petite Cécile y trouvent la mort.

À la libération on ne dénote que quelques petits combats, les civils firent à Baruelle quelques percussions allemands. Victimes F.F.I. furent trois à Pont à-Africq. dont un Lavaillais Auguste Claye. Peu à peu le village retrouve ses enfants mais certains parmi les prisonniers la plupart rentrent en mauvaise santé quelques uns sont morts peu après leur retour Jean Gortier, Jules Chocquet Paul Du Jardin

Morts de 39-45

Charles Carnacau, Edmond Boutay Auguste Claye, morts au charme d'Honneur Jules Chocquier, Jean Gortier, Paul Dujean, Mort au retour de captivité. Eugène Bocquet, François Lemaire, Marie Lemaire, Claude Delzenne, Leon Debouwry Cécile Debouwry, Soeur Marie Xavier (Jeanne-Dadet) victimes civiles des bombardements.

Après les souffrances de l'occupation et de la guerre meurtrière, l'heure de la joie et de la liberté sonne de nouveau pour notre

Patrie ouvrant de nouveaux horizons à nos yeux. Mettons notre joie à la hauteur du devoir qui nous attend, « la France à rebâti et à réchristianisée ». Tout de suite mettons nous à l'œuvre soyons apôtres du Christ en toutes circonstances en pensant aux paroles de notre Pape Pie XI « l'heure est venue où il n'est plus permis d'être médiocre ».

La liberté nous est rendue, vers elle nous achètentout la paix solide, celle que le Christ donne aux âmes de bonne volonté.

C'est en Décembre 1943 que la F.F.C.F. prend racine dans notre village. Nous avons alors l'Abbé C. Lefebvre comme curé. Les jeunes se réunissent dans un clan fraternel et le désir de relancer une France et surtout notre village, plus chrétien.

Le 20 Février 1946 arrivent dans notre village des Religieuses Dominicaines des St-Juges comme auxiliaires du Priory et surtout pour soigner les malades, occuper des enfants et des jeunes filles. On trouve aussi & comme œuvre l'Œuvre de St. Elisabeth, l'actuelle paroissiale, union féminale pour jeunes filles la ligue F.A.C., union paroissiale, on peut comme groupe citer encore le service columbophile, les pompiers, la musique, les anciens pensionnaires et les anciens combattants un regroupement de familles nommées. Des processions annuelles de la Pentecôte et du 15 juillet.

Le 1^{er} Mai 1950 la circulation fut autorisée sur la nouvelle route terminée fin juillet.

Et le village continue comme auparavant son petit train-train en rêvant à une vie meilleure et plus belle.

71

g. philaut
cappelle en
révile Ce livre a été écrit par Mr André Duchenne
les dessins par Mr E. Binot

Les renseignements ont été donnés par les habitants du village en particulier par Mr Dupont Jules.

Notez :

Je recommande aux personnes qui auront le livre en mains qu'ils en prennent soin

Merci

Bustache - François Landrieu

né en 1713 - D. c. D 1789.

cue à Cappelle le 7. 5. 49 / 1757
et Wallon

Caric de Cappelle nact
Georges Dupuis reçus de Egremont
installé le 26 juillet 1964
- G. Gruel 9 sept 1984